



BULLETIN SCOLAIRE PROVINCIAL
DU MANITOBA
POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

Partenaires dans l'apprentissage

De la 1^{re} à la 12^e année

Données de catalogage avant publication – Éducation Manitoba

Bulletin scolaire provincial du Manitoba [ressource électronique] : politiques et lignes directrices : partenaires dans l'apprentissage : de la 1^{re} à la 12^e année

ISBN : 978-0-7711-7172-7 [PDF]

ISBN : 978-0-7711-7174-1 [impimée]

1. Classement et notation (Élèves et étudiants) – Manitoba
 2. Bulletins scolaires – Politique gouvernementale – Manitoba
 3. Élèves – Évaluation – Manitoba
- I. Manitoba. Éducation Manitoba.
371.272097127

Tous droits réservés © 2021, le gouvernement du Manitoba représenté par le ministre de l'Éducation.

Éducation Manitoba
Bureau de l'éducation française
Winnipeg (Manitoba) Canada

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Dans le cas où il se serait produit des erreurs ou des omissions, prière d'en aviser Éducation Manitoba. Nous remercions sincèrement les auteurs, les artistes et les éditeurs de nous avoir autorisés à adapter ou à reproduire leurs originaux.

Les illustrations dans ce document sont protégées par la *Loi sur le droit d'auteur* et ne doivent pas être extraites ou reproduites pour aucune raison autre que pour les intentions pédagogiques explicitées dans ce document.

Tout site Web mentionné dans ce document peut faire l'objet de changement sans préavis. Les éducateurs sont invités à prévisualiser et à évaluer les sites Web et les ressources en ligne avant de les recommander aux élèves.

Le présent document est disponible sur le site Web du ministère de l'Éducation du Manitoba à l'adresse : <www.edu.gov.mb.ca/m12/eval/bulletin_scolaire/index.html>.

Ce document a été révisé en 2021 pour refléter les catégories actuelles de l'Éducation artistique.

This document is available in English at <www.edu.gov.mb.ca/k12/assess/report_cards/index.html>.

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
1.1 But du bulletin scolaire provincial	3
1.2 Principes fondamentaux pour la détermination des notes	6
2. Préparation et distribution	9
2.1 Exigences concernant les versions du bulletin	11
2.2 Distribution et retour du bulletin	11
2.3 Fréquence de remise du bulletin, responsabilités et contenu	11
3. Communication séparée du rendement scolaire et des comportements liés à l'apprentissage	13
4. Parties du bulletin	17
4.1 Nom de l'élève et assiduité	19
4.2 Programmation de l'élève	19
Programmation de l'élève de la 1 ^{re} à la 8 ^e année	19
Programmation de l'élève de la 9 ^e à la 12 ^e année	23
4.3 Rendement scolaire	24
Échelle ordinale et échelle en pourcentage	24
« S.O. » - Sans objet et « IN » - Incomplet	26
Tests provinciaux et autres examens finals	29
Attribution des notes	29
4.4 Cases des matières scolaires - de la 1 ^{re} à la 8 ^e année	32
Catégories des matières	32
Communication des résultats en éducation artistique	33
Matières facultatives	35
Expériences d'apprentissage initiées par l'école	35
Case multimatières	35
4.5 Comportements liés à l'apprentissage	38
Échelle et indicateurs des comportements	38
4.6 Commentaires des enseignants	41
4.7 Prochaine année scolaire : de la 1 ^{re} à la 8 ^e année	43
4.8 Tableau des crédits exigés pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires de la 9 ^e à la 12 ^e année	43

5. Options locales concernant le bulletin 47

Annexes 51

Foire aux questions	51
Pour une communication efficace des résultats	56
Pour bien planifier l'enseignement de la littérature française (L) et de la matière scolaire - de la 9 ^e à la 12 ^e année	57
Pour bien planifier l'enseignement de l'anglais langue additionnelle (ALA) et de la matière scolaire - de la 1 ^{re} à la 8 ^e année	58
Relevé de notes du niveau secondaire du Manitoba	59
Catégories et descripteurs des matières scolaires – de la 1 ^{re} à la 8 ^e année	60
Français – Programme français	60
Français – Programme d'immersion française	61
Anglais	63
Mathématiques	64
Sciences de la nature	65
Sciences humaines	66
Éducation physique et Éducation à la santé	67
Musique	68
Danse	69
Arts dramatiques	70
Arts visuels	71
French – Programme anglais	72

Bibliographie 75



BULLETIN SCOLAIRE PROVINCIAL DU MANITOBA POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

1. Introduction

- [1.1 But du bulletin scolaire provincial](#) 3
- [1.2 Principes fondamentaux pour la détermination des notes](#) 6

1. INTRODUCTION

Éducation Manitoba a mandaté la mise en œuvre du bulletin scolaire provincial pour toutes les divisions scolaires publiques à partir de l'année scolaire 2013-2014¹. Le bulletin concerne les élèves qui suivent les programmes d'études provinciaux, y compris ceux dont les buts d'apprentissage sont significativement différents des attentes du niveau visé ou ceux dont le but de l'enseignement est l'apprentissage d'une langue additionnelle. Le bulletin scolaire a été élaboré à partir de la rétroaction obtenue lors de sa mise à l'essai dans certaines écoles, ainsi qu'à partir de nombreuses consultations pour fournir aux parents de l'information claire et fiable basée sur un cadre cohérent pour l'évaluation, la notation et la communication des résultats. Le bulletin scolaire provincial ainsi que le cadre sur lequel il s'appuie rehaussera la qualité de l'éducation au Manitoba et bâtira un partenariat entre les élèves, les enseignants et les parents.

Le présent document fournit principalement aux éducateurs, mais aussi à d'autres personnes, les politiques et les lignes directrices à suivre pour l'utilisation du bulletin scolaire. Il intéressera aussi les parents. D'autres renseignements ainsi que des exemples du bulletin, utiles pour illustrer son format et son contenu mais ne pouvant pas être utilisés directement, sont disponibles au http://www.edu.gov.mb.ca/m12/eval/bulletin_scolaire/index.html.

POLITIQUE ►

Les politiques dans ce document sont clairement indiquées. Les divisions scolaires doivent obtenir une approbation écrite d'Éducation Manitoba pour toute modification aux politiques.

Le Ministère a remis aux divisions scolaires un document qui énumère les exigences opérationnelles concernant les gabarits du bulletin afin de guider le travail de configuration des systèmes d'information d'élèves.

1.1 But du bulletin scolaire provincial

Le bulletin scolaire du Manitoba est conçu principalement pour transmettre aux parents, à certains moments dans l'année scolaire, des renseignements sur le progrès et les réussites de leur enfant en tant qu'apprenant. Fondé sur la réussite scolaire et sur les plans intellectuel, social, affectif et physique de chaque élève, il révèle aux parents les forces de leur enfant en matière d'apprentissage, les aspects à améliorer, de même que les prochaines étapes à franchir pour favoriser l'amélioration des apprentissages. Le bulletin scolaire indique aussi, aux élèves, les réalisations auxquelles ils sont parvenus en acquérant des connaissances, des compétences et des comportements importants qui leur seront utiles tout au long de leur vie d'apprenant et de citoyen.

¹ Les écoles qui ne font pas partie du système scolaire public, telles que les écoles indépendantes ou les écoles des Premières nations, peuvent utiliser ou adapter le gabarit provincial, mais peuvent seulement le présenter en tant que bulletin provincial si toutes les politiques et lignes directrices sont suivies.

La vision d'Éducation Manitoba² : « Tous les élèves reçoivent une éducation de haute qualité afin d'atteindre leur plein potentiel. »

Avec l'apprenant au centre de la vision et de la mission d'Éducation et Enseignement supérieur, le bulletin souligne les réalisations de chaque élève en tant que penseur critique possédant des connaissances et des compétences académiques, en tant qu'apprenant engagé, en tant que citoyen responsable envers la société et en tant qu'individu responsable sur le plan personnel.

Le présent document est conçu pour aider les éducateurs à relier le bulletin provincial aux programmes d'études et à l'utiliser pour communiquer clairement aux parents et à l'élève les apprentissages réalisés. Par l'amélioration des communications et la collaboration, on pourra « veiller à ce que tous les élèves acquièrent les connaissances, les compétences et les attributs dont ils ont besoin pour mener une vie enrichissante ».³

Le bulletin scolaire provincial fait partie intégrante d'un important système de communication. Il documente et communique de façon officielle aux parents les résultats sommatifs de leur enfant. **Aucun autre « bulletin scolaire » qui tente d'accomplir une tâche similaire ne peut être utilisé.**

Les précisions détaillées concernant les apprentissages faits par les élèves ou la façon dont les élèves démontrent leurs apprentissages seront mieux transmises par d'autres moyens. Pour aborder plus en profondeur les notes et autres questions relatives à la classe ou à l'école, on pourra avoir recours à des bulletins d'information mensuels qui traitent du contenu abordé en classe, à des rencontres parent-enseignant, à des rencontres parent-enseignant-élève, à des portfolios, à des pages Web ou à des portails destinés aux parents.

Parmi les avantages du bulletin scolaire provincial, citons la grande capacité à promouvoir ce qui suit :

- principalement, la communication du rendement scolaire de façon à ce qu'elle soit claire et cohérente pour les parents, les élèves et les enseignants,
- des relations parents-école positives,
- un apprentissage amélioré,
- l'uniformité dans toute la province.

Une approche claire et cohérente par rapport à la communication du rendement scolaire apportera plus de clarté et de cohérence dans la façon dont les éducateurs et les parents discutent et comprennent le rendement des élèves, ce qui favorisera l'apprentissage des élèves.

² Éducation Manitoba, <http://www.edu.gov.mb.ca/ed/mandat.html>

³ Éducation Manitoba, <http://www.edu.gov.mb.ca/ed/mandat.html>

POLITIQUE ►

Le bulletin inclut des catégories de matières scolaires, c'est-à-dire les connaissances et les habiletés de chaque matière. De la 1^{re} à la 8^e année, les enseignants devront communiquer le rendement scolaire de l'élève par rapport à chacune de ces catégories. Celles-ci reflètent les buts des programmes d'études, et sont appuyées par des descripteurs présentés en annexe à la fin de ce document. L'utilisation des catégories à travers toute la province aidera les enseignants et les parents à mieux comprendre les forces académiques des élèves ainsi que leurs défis afin de pouvoir leur apporter l'appui nécessaire pour soutenir leur apprentissage.

Des relations parents-école positives

Un bulletin clair aide les enseignants, les parents et les élèves à nourrir de saines relations à titre de partenaires dans l'apprentissage de l'élève. Afin d'être clair, le bulletin scolaire est rédigé sans jargon et enrichi de commentaires personnalisés. Il indique dans quels domaines l'élève excelle et quels sont les domaines où il a besoin d'aide afin que les parents et enseignants puissent fournir l'appui nécessaire.

Un apprentissage amélioré

Le bulletin scolaire du Manitoba contient de l'information qui aide les enseignants, les parents et les administrateurs à collaborer pour améliorer l'apprentissage de l'élève. Ce dernier peut participer à ce processus en réfléchissant sur les buts d'apprentissage qu'il doit se fixer pour les prochaines étapes. Le bulletin scolaire provincial fournit des renseignements importants aux écoles d'accueil lorsque l'enfant change d'école. L'équipe scolaire pourrait passer en revue les renseignements contenus dans le bulletin scolaire pour relever les forces des élèves et les aspects à améliorer, et pour définir les buts de l'école.

L'uniformité dans toute la province

Le bulletin scolaire provincial donne l'occasion d'uniformiser le langage professionnel utilisé pour l'apprentissage scolaire et les méthodes de notation. Les pratiques s'uniformisent à travers les écoles à mesure que les éducateurs partagent les uns avec les autres des « portraits de leur pratique », par exemple des échantillons des travaux des élèves, des idées pédagogiques et des méthodes de notation fondées sur les principes fondamentaux pour la détermination des notes, tels qu'expliqués ci-dessous.

Il y a trois versions de bulletin provincial : de la 1^{re} à la 6^e année; de la 7^e à la 8^e année et de la 9^e à la 12^e année. Chacune de ces versions comporte des variations mineures entre les programmes scolaires. Les caractéristiques propres à chaque version et celles qui sont communes à toutes sont décrites dans le présent document.

1.2 Principes fondamentaux pour la détermination des notes

Cette section est basée sur les principes de notation présentés dans les documents du Ministère suivants, disponibles en ligne à <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/eval/publications.html> :

- *Politique provinciale d'évaluation, Maternelle à 12^e année, Responsabilité, honnêteté et passage ou non au niveau d'études suivant, 2010;*
- *La communication des apprentissages de l'élève – Lignes directrices à l'intention des écoles, 2008;*
- *Repenser l'évaluation en classe en fonction des buts visés, 2006.*

La notation est un processus qui fait appel au jugement professionnel de l'enseignant. Il n'existe pas de méthode unique pour déterminer les notes finales. Les principes suivants servent de fondements pour attribuer des notes exactes, significatives et cohérentes.

NOTES EXACTES

POLITIQUE ►

- Les notes sont basées sur les connaissances et les compétences des élèves en fonction du programme d'études et non pas en fonction de la réussite d'autres élèves. Les notes doivent donc être communiquées séparément des comportements liés à l'apprentissage.

POLITIQUE ►

- Les facteurs autres que le rendement, tels que l'assiduité, la ponctualité, l'attitude, l'effort, et le comportement, ne doivent pas être inclus pour déterminer la note des élèves. Toutefois, il est entendu que ces facteurs affectent la réussite scolaire et les notes des élèves. Ils devraient donc être adressés dans les commentaires de l'enseignant comme des objectifs pour améliorer l'apprentissage.
- Les notes doivent refléter les apprentissages les plus récents et les plus constants d'un élève par rapport aux résultats d'apprentissage abordés depuis le début du cours. Cela exige que les enseignants exercent leur jugement professionnel. Le fait de placer plus de valeur sur les preuves d'apprentissages les plus récentes et constantes montre la nature cumulative de l'apprentissage et le fait qu'elle s'améliore avec le soutien et la pratique efficace.

POLITIQUE ►

- Les notes sont basées sur le rendement individuel des élèves, et non sur celui du groupe.

NOTES SIGNIFICATIVES

- Pour être efficaces, les pratiques d'évaluation et d'attribution des notes se fondent sur les connaissances et les compétences des élèves en fonction du programme d'études.
- Les preuves d'apprentissage (les données de rendement telles que les notes et les observations) devraient être organisées par catégorie des matières (voir la section 4.4) ou par groupement concret de résultats d'apprentissage plutôt qu'uniquement par rapport aux méthodes d'évaluation ou aux tâches.
- Les preuves d'apprentissage peuvent comprendre un ensemble de travaux qui illustrent le développement, le progrès et le rendement par rapport aux résultats d'apprentissage prévus par le programme d'études. Elles peuvent être différenciées par élève afin que chacun puisse démontrer le meilleur de ses apprentissages. Certains de ces échantillons de travaux pourraient servir à attribuer une note relative au rendement scolaire, et d'autres pourraient servir à évaluer les comportements liés à l'apprentissage. Tous les échantillons de travaux donnent l'occasion de parler de l'apprentissage et de l'enseignement.

NOTES COHÉRENTES

- Les notes des élèves sont établies en fonction du jugement professionnel de l'enseignant en lien avec les preuves d'apprentissage recueillies par rapport aux résultats d'apprentissage prévus par le programme d'études (non pas sur des éléments tels que l'assiduité, la ponctualité, l'attitude, l'effort et le comportement.)



BULLETIN SCOLAIRE PROVINCIAL DU MANITOBA POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

2. Préparation et distribution

- 2.1 Exigences concernant les versions du bulletin 11
- 2.2 Distribution et retour du bulletin 11
- 2.3 Fréquence de remise du bulletin,
responsabilités et contenu 11

2. PRÉPARATION ET DISTRIBUTION

POLITIQUE ► 2.1 Exigences concernant les versions du bulletin

Il y a trois versions du bulletin : de la 1^{re} à la 6^e année, de la 7^e à la 8^e année et de la 9^e à la 12^e année. Dans une classe multiâge, par exemple de la 6^e à la 8^e année, l'enseignant devra utiliser deux versions du bulletin.

Les gabarits du bulletin utilisés doivent être ceux qui sont fournis par le Ministère. Toute modification nécessite l'approbation préalable du Ministère.

POLITIQUE ► 2.2 Distribution et retour du bulletin

Le choix de la méthode de distribution du bulletin aux parents et de son retour, s'il y a lieu, est laissé à la discrétion de chaque division scolaire ou de chaque école.

POLITIQUE ► 2.3 Fréquence de remise du bulletin, responsabilités et contenu

Il y aura trois remises de bulletins durant l'année scolaire, soit deux bulletins d'étape et un bulletin de fin d'année, de la 1^{re} à la 8^e année et dans les écoles secondaires utilisant un système annuel. Il y aura deux remises de bulletins par semestre (un bulletin d'étape et un bulletin de fin de semestre) dans les écoles utilisant un système semestriel ou autre. Les écoles secondaires offrant des cours selon les systèmes annuel et semestriel peuvent procéder à quatre remises de bulletins durant l'année scolaire afin d'harmoniser les deux systèmes.

Une exception, comme une option locale, sont les cours à demi-crédit non semestriels au secondaire où deux périodes de remise de bulletin (un terme et une finale) peuvent être utilisés pour les notes du rendement scolaire et les commentaires des enseignants. **Ces cours, ainsi que des informations reliées à la présence, doivent être indiqués dans tous les bulletins scolaires suivit d'un commentaire, le cas échéant, expliquant que les notes et les commentaires des enseignants seront fournis lors de la prochaine période de remise de bulletin. Un tel commentaire pourrait prendre la forme suivante.** *En raison du temps de contact limité avec les élèves pour ce cours à demi-crédit, les notes du rendement scolaire seront fournies à la prochaine période de remise du bulletin.*

Au secondaire, la responsabilité de communiquer le rendement de l'élève aux parents appartient à l'école dans laquelle l'élève est inscrit pour le cours, peu importe la méthode de livraison du cours.

Plusieurs versions de bulletin du secondaire sont offertes afin que l'école puisse choisir celle qui lui convient (systèmes annuel, semestriel ou mixte). Il est possible d'employer plus d'une version dans une même école.

Pour tous les niveaux scolaires, les bulletins d'étape devront indiquer les résultats des élèves relatifs au contenu terminé jusqu'au moment de la remise du bulletin, et devront contenir les commentaires des enseignants.

Les notes finales sur le bulletin scolaire sont basées sur les résultats d'apprentissage du curriculum ou, si tel est le cas, sur les objectifs spécifiés dans un plan éducatif personnalisé.

Le bulletin d'étape des écoles secondaires ne devrait pas inclure les cours auxquels l'élève est inscrit mais qui n'ont pas encore débutés. Les cours terminés lors d'une étape précédente peuvent ne pas paraître dans les bulletins d'étape qui suivent. Cependant, le bulletin de fin d'année doit inclure tous les cours suivis par l'élève durant l'année scolaire, incluant ceux qu'il n'a pas complétés.

Le bulletin scolaire peut être utilisé pour communiquer le rendement scolaire d'un élève qui suit un cours à titre d'auditeur libre (sans crédit). Les cases prévues pour les notes peuvent rester vides. Un commentaire comme celui qui suit doit apparaître : « L'élève suit ce cours à titre d'auditeur libre. Aucun crédit ne sera accordé ».

POLITIQUE ►

Un dossier scolaire cumulatif « existe pour tous les élèves et comprendra habituellement [...] un résumé annuel ou un résumé à la fin de chaque semestre du rendement ou de la progression de l'élève dans les cours et programmes auxquels l'élève est inscrit, c.-à-d., les bulletins et les relevés de notes »⁴. Pour les détails, veuillez vous référer aux *Lignes directrices sur les dossiers scolaires au Manitoba* ou au *Guide administratif pour les écoles*.

Par rapport au bulletin scolaire provincial, ce qui doit être inclus dans le dossier scolaire cumulatif est laissé à la discrétion locale. On peut choisir d'y placer soit l'ensemble des bulletins de chaque étape, soit uniquement le bulletin de fin d'année, soit un bulletin spécialement imprimé seulement pour le dossier cumulatif et qui contient tous les commentaires des enseignants. Les décisions prises par les autorités locales doivent tenir compte des lignes directrices ministérielles concernant la transmission du dossier scolaire⁵.

La signature du directeur est requise sur chaque bulletin pour chaque période d'évaluation. Elle peut être insérée par voie électronique ou estampillée. Elle peut aussi être fournie par un directeur remplaçant désigné.

⁴ Éducation Manitoba, *Lignes directrices sur les dossiers scolaires au Manitoba*, révisées en janvier 2012, page 12, <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/dossier/docs/dossiers.pdf>

⁵ _____, page 27.



BULLETIN SCOLAIRE PROVINCIAL
DU MANITOBA
POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

3. Communication séparée du rendement scolaire
et des comportements liés à l'apprentissage

3. COMMUNICATION SÉPARÉE DU RENDEMENT SCOLAIRE ET DES COMPORTEMENTS LIÉS À L'APPRENTISSAGE

POLITIQUE ►

Le bulletin scolaire du Manitoba communique de façon séparée le rendement scolaire d'un élève et ses comportements liés à l'apprentissage afin de dresser un portrait clair de ses forces et des aspects nécessitant une amélioration.

Le rendement scolaire par rapport aux attentes provinciales fournit une preuve relative au degré de compréhension et d'application de l'élève quant aux concepts et aux habiletés décrits dans les résultats d'apprentissage prévus par le programme d'études (ou, pour certains élèves, par rapport à ses buts d'apprentissage spécifiques).

Les comportements liés à l'apprentissage fournissent des preuves par rapport au développement socio-affectif et par rapport aux capacités d'autogestion de l'élève lorsqu'il s'engage dans le traitement du contenu d'une matière scolaire et lorsqu'il est en interaction avec les autres.

POLITIQUE ►

Les divisions scolaires devront établir leurs politiques et pratiques locales en matière de notation sur les principes présentés dans le présent document et dans le document *Politique provinciale d'évaluation, Maternelle à 12^e année, Responsabilité, honnêteté et passage ou non au niveau d'études suivant*, en gardant à l'esprit l'objectif de fournir aux élèves et aux parents, dans les bulletins, des renseignements d'une grande qualité concernant l'apprentissage des élèves.

Le bulletin est un document officiel qui reflète le rendement scolaire d'un élève par rapport aux résultats d'apprentissage curriculaires et qui est fondé sur des preuves d'apprentissage. Dans le cadre du dossier de l'élève, le bulletin scolaire doit être un document fiable qui permettra non seulement d'informer les parents, mais servira aussi de source d'information pour les enseignants et les administrateurs lorsqu'un élève change de niveau ou d'école. Pour ce faire, les directeurs d'école doivent veiller à ce que les enseignants soient conscients de l'importance du bulletin scolaire lorsqu'ils déterminent et rendent compte du rendement des élèves.



BULLETIN SCOLAIRE PROVINCIAL DU MANITOBA POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

4. Parties du bulletin

■ 4.1 Nom de l'élève et assiduité	19
■ 4.2 Programmation de l'élève	19
■ Programmation de l'élève de la 1 ^{re} à la 8 ^e année	19
■ Programmation de l'élève de la 9 ^e à la 12 ^e année	23
■ 4.3 Rendement scolaire	24
■ Échelle ordinale et échelle en pourcentage	24
■ « S.O. » - Sans objet et « IN » - Incomplet	26
■ Tests provinciaux et autres examens finals	28
■ Attribution des notes	28
■ 4.4 Cases des matières scolaires - de la 1 ^{re} à la 8 ^e année	31
■ Catégories des matières scolaires	31
■ Communication des résultats en éducation artistique	32
■ Matières facultatives	33
■ Expériences d'apprentissage initiées par l'école	34
■ Case multi-matières	34
■ 4.5 Comportements liés à l'apprentissage	36
■ Échelle et indicateurs des comportements	38
■ 4.6 Commentaires des enseignants	41
■ 4.7 Prochaine année scolaire : de la 1 ^{re} à la 8 ^e année	43
■ 4.8 Tableau des crédits exigés pour l'obtention d'un diplôme secondaire de la 9 ^e à la 12 ^e année	43

4. PARTIES DU BULLETIN

POLITIQUE ► 4.1 Nom de l'élève et assiduité

Il est acceptable d'utiliser le nom préféré d'un élève sur le bulletin. Le parent ou le tuteur doit donc fournir à la direction de l'école une lettre qui sera conservée dans le dossier⁶ de l'élève, pourvu que l'élève ait donné son consentement. Si l'élève est âgé(e) de 18 ans ou plus, il ou elle doit demander, par l'entremise d'une lettre, que son nom préféré soit utilisé. Cette lettre sera conservée dans le dossier de l'élève. À ce sujet, la direction exerce son pouvoir discrétionnaire et peut rejeter la demande si, par exemple, il la juge frivole ou insignifiant⁷.

De la 1^{re} à la 8^e année, on indique le nombre de journées d'absence⁸ (à la demi-journée près) et de retards⁹ (jusqu'à deux par jour – matin et après-midi) dans l'étape.

De la 9^e à la 12^e année, on indique les absences et retards pour chaque cours. Sous « Retards (total) » et « Absences (total) », on indique le total depuis le début du cours.

4.2 Programmation de l'élève

Programmation de l'élève - de la 1^{re} à la 8^e année

Il est essentiel d'indiquer la programmation de l'élève afin de communiquer des renseignements exacts et significatifs.

POLITIQUE ►

Sauf indication contraire, le bulletin scolaire fournit des renseignements au sujet du rendement de l'élève par rapport aux programmes d'études de son niveau scolaire.

Si l'apprentissage est axé sur autre chose que ce qui est prévu dans le programme d'études de la matière scolaire du niveau visé, il est possible de le signaler sur le bulletin à l'aide des codes PEP et ALA pour les élèves du Programme anglais et du Programme d'immersion française. Pour les élèves du Programme français, les codes ALA ou L et PEP peuvent être utilisés.

⁶ Pour l'élève âgé de moins de 18 ans, une telle lettre n'est pas requise lorsqu'il existe un document signé dans le dossier tel que le formulaire d'inscription scolaire indiquant le consentement des parents ou tuteurs de l'utilisation du nom préféré de l'élève lors de communications régulières entre école et les parents ou tuteurs.

⁷ Que l'élève ait ou non indiqué un nom préféré à travers ce processus, il est possible d'employer le nom couramment utilisé de l'élève dans les commentaires figurant sur le bulletin.

⁸ Le nombre de journées d'absences à indiquer dans le bulletin diffèrent du nombre de journées à indiquer dans le rapport mensuel soumis à Éducation et Formation Manitoba. Un élève qui assiste ne serait-ce qu'à une partie de la journée d'école est considéré comme « présent » aux fins du rapport des présences mensuel soumis à Éducation Manitoba. Pour de plus renseignements, consultez le Cadre d'action sur la fréquentation scolaire (<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/rapports/presence/cadre.html>)

⁹ La définition de ce qu'est un retard est laissée à la discrétion locale.

Deux cas (PEP et ALA ou PEP et L) peuvent être sélectionnés lorsque, pour des raisons académiques, un PEP est en place pour un élève, et que l'enseignement est axé sur l'apprentissage d'une langue additionnelle. Lorsque les deux codes sont sélectionnés pour une matière donnée, le commentaire suivant doit être indiqué (au lieu de celui qui est prévu pour un seul code) :

La note est basée sur les buts d'apprentissage de la matière qui sont considérablement différents des attentes d'apprentissage du niveau scolaire, avec un accent particulier sur l'apprentissage de la langue additionnelle.

1. PEP (plan éducatif personnalisé) :

POLITIQUE ►

Dans le cadre du bulletin scolaire provincial, le code PEP est sélectionné lorsqu'un plan éducatif personnalisé est en place pour des raisons académiques. Cela implique que les objectifs d'apprentissage de l'élève sont significativement différents des attentes du niveau scolaire, tel que décrit dans le PEP. Les notes doivent tout de même figurer sur le bulletin scolaire provincial.

Les notes sont basées sur des attentes liées aux besoins d'apprentissage spécifiques de l'élève.

On pourrait sélectionner le code PEP lorsqu'il n'est pas réaliste d'espérer voir l'élève atteindre les résultats prévus dans le programme d'études de son niveau ou s'en approcher, à cause, par exemple, de transferts fréquents d'une école à une autre, de lacunes au chapitre de l'apprentissage ou d'une déficience cognitive. L'utilisation de ce code signale aux parents que les notes pour le rendement scolaire de leur enfant **ne sont pas** basées sur les mêmes attentes pédagogiques que celles des élèves suivant le programme régulier. Si possible, l'enseignant devrait joindre au bulletin scolaire une version à jour du plan éducatif personnalisé.

La case pour le PEP peut aussi être sélectionnée lorsque l'on a mis en place un PEP pour le domaine scolaire ou cognitif dans lequel on décrit des buts d'apprentissage qui dépassent de loin le niveau scolaire de l'élève. Cela peut s'appliquer lorsque l'élève travaille sur des résultats d'apprentissage d'un programme d'études correspondant à un niveau scolaire qui dépasse de deux ans ou plus le niveau scolaire de l'élève et que ces résultats sont identifiés dans le PEP comme le fondement de l'enseignement et de l'évaluation.

POLITIQUE ►

Le commentaire suivant est obligatoire lorsque le code PEP est le seul à avoir été sélectionné pour une matière :

La note est basée sur l'atteinte des buts d'apprentissage définis dans le plan éducatif personnalisé de l'élève qui sont différents de ceux du programme d'études provincial pour son année scolaire.

Ensuite, l'enseignant ajoute des commentaires, si cela est approprié, par rapport aux aspects qui ne sont pas traités

Si la programmation d'un élève est basée sur un curriculum provincial, le niveau de réussite est rapporté sur le bulletin scolaire provincial comme décrit plus haut.

dans le PEP, tels que le rendement de l'élève qui est au niveau scolaire, le niveau auquel l'élève travaille, ou toute autre information jugée pertinente par rapport au rendement scolaire de l'élève.

POLITIQUE ►

Si un PEP s'applique uniquement à un aspect d'une matière, p.ex., l'éducation physique dans le cours d'Éducation physique et d'Éducation à la santé, le code PEP est sélectionné et le commentaire obligatoire doit préciser l'aspect du contenu auquel le PEP s'applique.

Remarque : Il y a des élèves qui ont des PEP pour des domaines qui ne font pas partie du bulletin provincial. Parmi eux sont inclus les plans axés sur le développement des compétences pour la vie, ceux pour les élèves en transition ainsi que ceux pour les élèves qui ont des besoins physiques. Leur progrès par rapport aux buts visés dans leur plan est communiqué séparément. Dans de tels cas, la case pour le PEP ne sera pas sélectionnée.

POLITIQUE ►

Remarque : Dans le cas d'un élève ayant une déficience cognitive sérieuse (c.-à-d., l'élève ne suit aucun programme d'études provincial), certaines parties du bulletin provincial peuvent être utilisées pour rendre compte des progrès réalisés (accomplis). On utilisera uniquement la première page du bulletin et on la remplira dans la mesure du possible. Celle-ci peut être accompagnée d'une mise à jour du PEP. Certaines sections du bulletin provincial peuvent également être remplies ou laissées vides, en fonction de ce qui est pertinent à la programmation individuelle de l'élève.

Remarque : Il existe, dans le bulletin provincial, une case pour les PEP se rapportant aux comportements liés à l'apprentissage. Si l'élève a un PEP dans ce domaine, cette case sera sélectionnée et la communication des résultats portera sur le progrès par rapport aux buts visés dans son plan.

2. ALA (anglais langue additionnelle) :

L'élève peut être en train d'apprendre certains aspects de la matière à son niveau scolaire, mais l'enseignement vise avant tout l'apprentissage de la langue. Ce code signifie qu'on s'attend à ce que l'élève suive le programme d'études de son niveau scolaire une fois qu'il aura atteint un niveau de langue suffisant. Des notes doivent être inscrites au bulletin scolaire.

Les notes sont basées sur des attentes liées à l'apprentissage de l'anglais.

POLITIQUE ►

Le commentaire suivant est obligatoire lorsque le code ALA est le seul à avoir été sélectionné :

La note est basée sur l'atteinte de certains buts d'apprentissage de la matière au niveau visé, avec un accent particulier sur l'atteinte de buts liés à l'apprentissage de la langue.

Ensuite, l'enseignant ajoute des commentaires appropriés sur le niveau de performance de l'élève ainsi que d'autres renseignements jugés pertinents par rapport à son rendement scolaire.

Note : Voir les annexes pour plus d'information sur la programmation « ALA ».

3. L (Littérature française) :

L'élève peut être en train d'apprendre certains aspects de la matière à son niveau scolaire, mais l'enseignement vise avant tout l'apprentissage de la langue. Ce code signifie qu'on s'attend à ce que l'élève suive le programme d'études de son niveau scolaire une fois qu'il aura atteint un niveau de langue suffisant.

POLITIQUE ►

POLITIQUE ►

Le commentaire suivant est obligatoire lorsque le code L est le seul à avoir été sélectionné :

La note est basée sur l'atteinte de certains buts d'apprentissage de la matière au niveau visé, avec un accent particulier sur l'atteinte de buts liés à l'apprentissage de la langue.

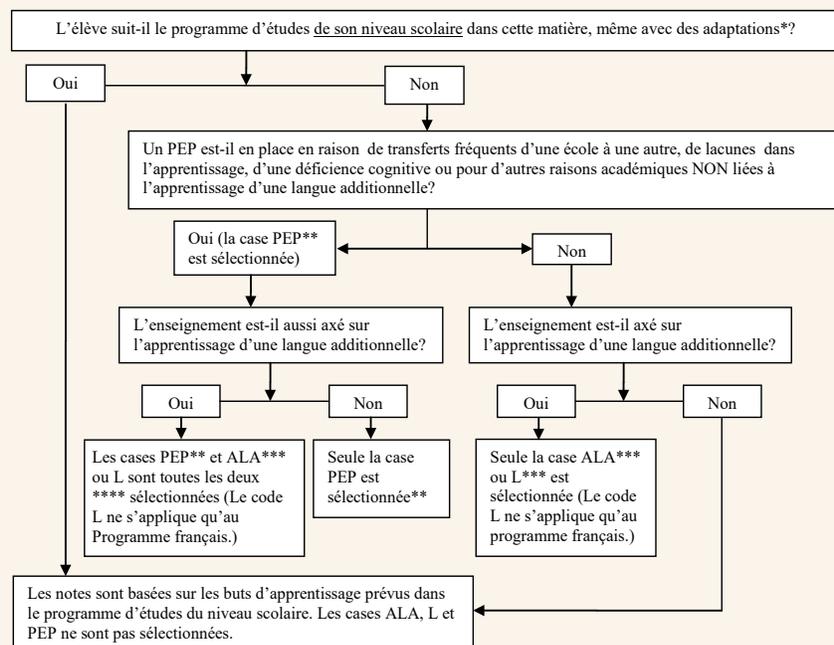
Ensuite, l'enseignant ajoute des commentaires appropriés sur le niveau de performance de l'élève ainsi que d'autres renseignements jugés pertinents par rapport à son rendement scolaire.

L'arbre décisionnel ci-dessous vise à aider à déterminer si un code s'applique à un enfant et l'effet de ce code sur la note.

Le code L s'applique uniquement au programme français; les notes sont basées sur des attentes liées à l'apprentissage du français.

Figure 1

Processus pour arriver à une décision concernant l'utilisation des codes ALA, L ou PEP



- *Une adaptation est un changement apporté au processus d'enseignement, aux matériaux didactiques, aux devoirs ou aux produits de l'élève pour favoriser l'atteinte des résultats d'apprentissage prévus.
- **Les notes sont basées sur les buts d'apprentissage de la matière qui sont considérablement différents des attentes d'apprentissage du niveau scolaire tels que définis dans le PEP.
- ***Les notes sont basées sur l'atteinte de certains buts d'apprentissage de la matière au niveau visé, avec un accent particulier sur l'apprentissage d'une langue additionnelle.
- ****Quand les deux cases PEP et ALA ou L sont sélectionnées, les notes sont basées sur les buts d'apprentissage de la matière qui sont considérablement différents des attentes d'apprentissage du niveau scolaire, avec un accent particulier sur l'apprentissage de la langue additionnelle.

Même si l'information relative aux adaptations peut être documentée dans un PEP, le code PEP n'est pas indiqué dans le bulletin scolaire lorsque l'élève, avec des adaptations, suit le programme d'études de son niveau scolaire. L'information concernant les adaptations est importante et doit être incluse dans le dossier scolaire cumulatif de l'élève.

Programmation de l'élève - de la 9^e à la 12^e année

Quant à la programmation de l'élève de la 9^e à la 12^e année, elle est indiquée par les codes à trois caractères décrits dans le *Guide des matières enseignées*. Les renseignements suivants figurent à la dernière page du bulletin scolaire, s'il y a lieu.

Programmation de l'élève

Les cours du secondaire ont un système d'identification qui utilise trois caractères (p. ex., 20F). Un des codes suivants est utilisé comme troisième caractère lorsque les attentes pédagogiques pour l'élève sont différentes de celles du programme d'études provincial pour son niveau scolaire.

E (ALA - anglais langue additionnelle) : Cours destiné aux élèves dont l'anglais n'est pas la langue première et qui comprend des expériences éducatives conçues pour aider les élèves à faire la transition à la programmation régulière. Un plan éducatif d'anglais langue additionnelle (ALA) est requis.

L (littérature française) : Cours destiné aux élèves ayant besoin d'un appui additionnel lié à l'apprentissage du français et qui comprend des expériences éducatives conçues pour aider les élèves à faire la transition à la programmation régulière. Un plan éducatif de littérature française (L) est requis.

M (modifié) : Cours destiné aux élèves ayant une déficience cognitive importante et pour qui les buts d'apprentissage ont été modifiés pour tenir compte de leurs besoins d'apprentissage individuels. Un plan éducatif personnalisé (PEP) est requis.

Au secondaire, il n'y a pas un commentaire spécifique exigé par le Ministère pour les cours faisant partie d'une programmation « ALA », « L » ou « M ».

Il est à noter que seul le bulletin provincial pour le Programme français fait explicitement mention de la désignation « L ». Dans le cas des écoles offrant le Programme d'immersion française, il est possible de recourir à la désignation « L » pour les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés. Le choix de l'utilisation de cette désignation doit être expliqué dans les commentaires anecdotiques de l'enseignant ou dans ceux de la direction de l'école.

Dans le cas d'un élève ayant une déficience cognitive sérieuse dont le programme est individualisé et développé à l'échelle locale, le code « I » sera utilisé. Il faut utiliser un format qui respecte le processus d'élaboration du plan éducatif personnalisé pour communiquer le rendement de l'élève. Ce rapport peut accompagner le bulletin scolaire provincial lors de la remise régulière du bulletin. Certaines parties du bulletin scolaire provincial peuvent être remplies ou laissées vierges, en fonction du plan personnalisé de l'élève. Dans de rares cas, seule la première page du bulletin précédera la mise à jour du PEP.

POLITIQUE ►

4.3 Rendement scolaire

POLITIQUE ►

Échelle ordinale¹⁰ et échelle en pourcentage

Les échelles de notation utilisées dans les différents niveaux scolaires figurent dans les tableaux suivants. De la 1^{re} à la 8^e année, il y a une note pour chacune des catégories des matières scolaires. Celles-ci sont décrites à la section 4.4 et dans l'annexe.

Niveau scolaire	Mode de communication de l'apprentissage
1 ^{re} – 6 ^e	Une échelle ordinale allant de 1 à 4 est utilisée pour communiquer le rendement dans chaque catégorie associée à chacune des matières scolaires. Il n'y a pas de note globale par matière.
7 ^e – 8 ^e	Une échelle ordinale allant de 1 à 4 est utilisée pour communiquer le rendement dans chaque catégorie associée à chacune des matières scolaires. Une échelle en pourcentage est utilisée pour communiquer les notes globales par matière.
9 ^e – 12 ^e	Une échelle en pourcentage est utilisée pour communiquer les notes globales par matière scolaire. Le rendement dans les catégories des matières n'est pas communiqué.

POLITIQUE ►

De la 1^{re} à la 8^e année, les notes obtenues par l'élève aux étapes précédentes doivent paraître dans chaque bulletin scolaire.

¹⁰ Une échelle ordinale indique un placement à un certain niveau. Les niveaux (ND, 1 à 4 dans ce cas-ci), n'ont pas de valeur numérique et ne représentent donc pas une note sur 4.

Résultats scolaires par rapport aux attentes des programmes d'études de la province

Échelle de notation		Description
Ordinale (ND, 1 à 4) (1 ^{re} -6 ^e , 7 ^e -8 ^e)	Pourcentage (7 ^e -8 ^e , 9 ^e -12 ^e)	
4	De 80 % à 100 %	<p>Très bonnes à excellentes compréhension et application des concepts et des habiletés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'élève a une compréhension approfondie de la totalité ou la presque totalité des concepts ou des habiletés. ■ L'élève établit régulièrement des liens avec des concepts et des habiletés similaires. ■ L'élève applique les concepts et les habiletés de façon créative dans sa vie personnelle et les utilise pour favoriser de nouveaux apprentissages.
3	De 70 % à 79 %	<p>Bonnes compréhension et application des concepts et des habiletés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'élève comprend la plupart des concepts ou des habiletés. ■ L'élève établit souvent des liens avec des concepts et des habiletés similaires. ■ L'élève applique parfois les concepts et les habiletés dans sa vie personnelle et les utilise pour favoriser de nouveaux apprentissages.
2	De 60 % à 69 %	<p>Compréhension et application acceptables des concepts et des habiletés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'élève comprend plusieurs des concepts ou des habiletés. ■ L'élève établit occasionnellement des liens avec des concepts et des habiletés similaires.
1	De 50 % à 59 %	<p>Compréhension et application limitées des concepts et des habiletés; voir les commentaires de l'enseignant ou de l'enseignante</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'élève comprend certains des concepts ou des habiletés clés. ■ L'élève établit rarement des liens avec des concepts et des habiletés similaires.
ND	Moins de 50 %	<p>1^{re} – 8^e : L'élève ne démontre pas encore la compréhension et l'application requises des concepts et des habiletés; voir les commentaires de l'enseignant.</p> <p>9^e – 12^e : L'élève ne démontre pas encore la compréhension et l'application requises des concepts et des habiletés; l'élève qui a une note finale de moins de 50 % n'obtient pas de crédit pour le cours; voir les commentaires de l'enseignant.</p>

L'usage du code ND est limité à l'échelle de notation ordinale de 1 à 4. Le code ND est donc utilisé lorsque l'élève ne démontre pas la compréhension et l'application minimales requises pour réussir le cours. Ce code correspond à un échec. De la 7^e à la 12^e année, une note globale de moins de 50 % est l'équivalent de ND.

Le code ND peut être utilisé uniquement pour les catégories des matières scolaires (1^{re} année à la 8^e année) et ne remplace pas la note globale dans le bulletin scolaire de la 7^e et 8^e année. Ce code n'apparaît jamais dans une case réservée pour les notes en pourcentage.

Les codes suivants sont utilisés dans le bulletin de la 1^{re} à la 6^e année et dans celui de la 7^e et 8^e années :

S. O.	Sans objet
IN	Incomplet; les preuves d'apprentissage ne suffisent pas pour déterminer une note en ce moment.

Les codes suivants sont aussi utilisés dans le bulletin de la 9^e à la 12^e année :

Cours complété : note finale indiquant la réussite pour les cours utilisant la notation CO/IN, p. ex., Éducation physique et Éducation à la santé des 11 ^e et 12 ^e années	CO
Cours incomplet : note finale lorsque les preuves d'apprentissage sont insuffisantes pour les cours utilisant la notation CO/IN, p. ex., Éducation physique et Éducation à la santé des 11 ^e et 12 ^e années; peut également être utilisé dans d'autres cours mais pas comme note finale	IN
Aucun examen	AE
Aucune note à l'examen final de l'école ou, le cas échéant, au test provincial	AN

Pour plus d'information concernant le Relevé de notes du niveau secondaire du Manitoba, veuillez vous référer aux annexes.

« S. O. » - Sans objet et « IN » - Incomplet

POLITIQUE ►

On s'attend à ce que les enseignants accordent une note dans le bulletin pour toutes les matières scolaires et, pour la 1^{re} à la 8^e année, dans toutes les catégories. Dans les rares cas où on utilise le code IN ou S. O., comme dans les cas mentionnés ci-dessous, la direction de l'école doit donner son approbation et on devrait ajouter un commentaire pour en expliquer l'utilisation.

POLITIQUE ►

Si l'anglais (programme français) ou English Language Arts–Immersion (programme d'immersion française) n'est pas enseigné à la 1^{re}, 2^e ou 3^e année, la case pour cette matière ne figurera pas dans le bulletin scolaire. De même, si le cours de French (programme anglais) n'est pas enseigné, la case pour cette matière ne figurera pas dans le bulletin. La mention S. O. dans ces cases n'est pas appropriée.

Le code S. O. ne peut pas être utilisé comme une note globale exprimée en pourcentage, à moins d'indication contraire. S. O. peut être employé comme note pour une catégorie de matière si l'élève n'a pas à aborder certaines parties du contenu en raison des circonstances suivantes : peut être employé si l'élève n'a pas à aborder certaines parties du contenu en raison des circonstances suivantes :

- lorsque la programmation de l'élève est « ALA », « PEP » ou « L » (de la 1^{re} à la 8^e année, « L » ne s'applique qu'au programme français) et qu'une partie du contenu ne s'applique pas en raison de son programme personnel;
- lorsqu'une matière figure dans une case multimatières mais n'est pas enseignée au cours de l'étape visée (voir la section **Case multimatières**); Notez que ceci est le seul scénario où le code S. O. peut être accordé en tant que note globale. Selon la politique, l'approbation de la direction est requise et une explication de l'utilisation du code S. O. doit être indiquée dans la boîte de commentaire pour enseignants.
- quand une école met en œuvre un cours approuvé par le Ministère tel le Français intensif où certaines matières ne sont pas enseignées au cours des cinq premiers mois de l'année;
- pour les catégories « lecture » et « écriture » en French, dans le programme anglais, de la 1^{re} à la 3^e année (parce que l'enseignement et l'évaluation n'ont pas encore commencé officiellement pour ces catégories).

S. O. peut également être utilisé lorsqu'un élève n'était pas inscrit dans son école actuelle pour la totalité ou la majorité du terme pour lequel le bulletin sera remis, et qu'il est impossible de lui accorder des notes. (l'enseignant pourra, à sa discrétion, considérer des preuves d'apprentissage fournies par l'ancienne école de l'élève). Un commentaire de l'enseignant doit être ajouté comme explication.

Voir Section 4.4 pour un exemple de l'utilisation de « S. O. »

POLITIQUE ►

L'enseignant doit utiliser son jugement professionnel pour déterminer quand il est approprié d'utiliser le code « IN ».

Le code IN peut être utilisé dans les circonstances suivantes :

- Lorsque le rendement d'un élève ne peut pas être évalué parce qu'il a été absent pendant une longue période (le jugement professionnel s'applique lorsqu'une part importante du contenu de la matière a été manquée pendant le terme) ou parce qu'il est un nouvel élève pour lequel l'école précédente n'a pas encore fourni de renseignements.
- Lorsque la nature du cours fait en sorte qu'une note intermédiaire ne peut pas être déterminée, (p. ex. Éducation physique, Éducation à la santé en 11^e et 12^e année, un programme d'études et travail.
- Au lieu de donner un échec lorsqu'un plan est en place pour que l'élève termine les travaux manquants, selon les indications suivantes :
 - de la 1^{re} à la 6^e année, pour remplacer la note de n'importe quelle étape, incluant l'« Étape finale »;
 - en 7^e et 8^e années, pour remplacer la note de n'importe quelle étape, incluant l'« Étape finale » et la « Note globale »;
 - de la 9^e à la 12^e année, pour remplacer la note de n'importe quelle étape, sauf la « Note Finale » dont la case doit demeurer vide jusqu'à ce qu'une note finale soit déterminée, y compris dans le cas où un cours est prolongé au-

delà du moment (selon un plan, tel qu'indiqué ci-dessus) ou une note finale aurait normalement été déterminée.

L'enseignant devrait expliquer la situation dans la section des commentaires.

- Pour les cours identifiés par le Ministère où les notes finales sont communiquées par « CO » et « IN ».

Dans les cours où les codes « CO » et « IN » sont utilisés, « IN » est utilisé comme note provisoire. La section des commentaires de l'enseignant sert à expliquer le fait que le cours n'est pas terminé et à souligner toute préoccupation.

Le code « IN » ne peut pas être utilisé ou communiqué comme note finale dans le bulletin de la 9^e à la 12^e année à moins d'indication contraire provenant du Ministère.

Lorsqu'on doit rendre compte des notes pour des cours tels qu'un projet proposé par l'élève pour le service communautaire ainsi qu'un cours à double reconnaissance des crédits (niveau postsecondaire), les codes de « Réussite » ou « Équivalence (S) » s'appliquent au relevé de notes provincial et sont utilisées pour communiquer les notes à la Section des dossiers des élèves. Cependant, seul « CO » ou « IN » doivent être utilisés sur le bulletin provincial.

POLITIQUE ►

Lorsqu'un élève se retire avant le début d'un cours, le cours n'est pas communiqué ou inscrit sur le bulletin scolaire sous « Crédits requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires ». Lorsqu'un élève se retire d'un cours après le début de la session, le cours apparaîtra uniquement sur le prochain bulletin scolaire avec la mention « Abandon » (« Withdrawn » en anglais) dans la case des commentaires. Aucune nouvelle information portant sur le rendement académique ou les comportements liés à l'apprentissage sera transmise. Dans ce cas, le crédit est inscrit sous « Crédits requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires » à moins qu'il ait été remplacé par un nouveau cours. Le commentaire « Abandon » peut également être utilisé à n'importe quel niveau avant le secondaire lorsque, par exemple, un élève se retire d'un cours supplémentaire optionnel.

Lorsqu'un élève reprend un cours, seule la note finale (et les renseignements connexes, comme les données sur l'assiduité et les commentaires) comptera pour l'attestation de crédit de l'élève (pour l'obtention du diplôme, le relevé de notes). De plus, seule cette note sera transmise à la Section des brevets et des dossiers des élèves et sera inscrite sur le bulletin scolaire.

Tests provinciaux et autres examens finals

Lorsqu'un élève est tenu de participer à un test provincial en vertu des *Politiques et modalités pour les tests provinciaux*¹¹ (http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/pol_mod/index.html), un astérisque doit figurer après la note de l'examen (p. ex., 78 %*) dans la cellule située sous « Examen final », et la note suivante doit paraître en bas de page :

Programme anglais et Programme immersion française	Programme français
*Provincial test	*Test provincial

« AE » - Aucun examen : s'applique lorsqu'il n'y a pas d'examen final.
 « AN » - Aucune note : s'applique lorsqu'un élève est excusé ou exempté d'un examen final.

Attribution des notes

La façon de déterminer la note du rendement scolaire d'un élève fait appel au jugement professionnel des enseignants et est abordée plus en profondeur dans les documents d'appui et de politique du Ministère.

Le tableau intitulé « Résultats scolaires par rapport aux attentes des programmes d'études de la province » établit des liens, pour les catégories des matières scolaires, entre l'échelle ordinaire (ND, 1 à 4) de la 1^{re} à la 8^e année, l'échelle en pourcentage de la 7^e à la 12^e année et les descripteurs des niveaux de compréhension et d'application. Ces descriptions sont utiles pour établir des critères de qualité et pour guider les conversations sur la qualité du travail.

Les enseignants prendront en considération toutes les catégories des matières ainsi que les résultats d'apprentissage du programme d'études lorsqu'ils planifieront en gardant en tête les résultats visés à l'étape finale. Au début d'une matière ou d'un cours, tout en portant attention à toutes les catégories des matières, l'enseignant pourrait varier l'importance accordée à chacune.

¹¹ Ceci s'applique aux élèves inscrits à un cours pour lequel un test provincial facultatif existe et qui sont inscrits pour écrire ce test. Dans un tel cas, l'examen final du cours fait partie de la note comptant pour la portion autre que le test provincial.

Déterminer les notes pour les catégories et les notes globales - 7^e et 8^e années

En 7^e et en 8^e années, il doit y avoir une cohérence entre les deux échelles lorsqu'on communique les notes pour les catégories des matières scolaires et la note globale en pourcentage pour une matière. Les enseignants doivent :

- établir des méthodes d'organisation des preuves d'apprentissage en tenant compte des catégories des matières scolaires, et ce, dès l'étape de planification.
- tenir compte d'une variété de preuves d'apprentissage ainsi que des preuves les « plus récentes et les plus constantes » au besoin, afin de déterminer la note globale en pourcentage pour la matière;
- déterminer les notes (de 1 à 4) des catégories pour chacune des matières;
- vérifier la cohérence entre les deux échelles de notation.

Veillez noter qu'il n'est pas approprié de convertir les résultats des catégories de matière (déterminés en fonction de l'échelle de 1 à 4) en note globale exprimée en pourcentage. Cela est principalement attribuable au fait que chaque niveau de l'échelle de 1 à 4 représente une gamme de rendements dans l'échelle de pourcentage. Par exemple, « 3 » ne peut être considéré comme un nombre ni comme représentant 3/4 (75%).

Les données utilisés pour déterminer les notes de chaque catégorie de matière doivent plutôt être groupées pour déterminer la note globale exprimé en pourcentage. Cette manière de procéder est expliquée dans l'exemple simplifié qui suit :

Catégorie de matière	Scores des évaluations sommatives	Note de la catégorie de matière	Note globale en pourcentage (données groupées)
X	8/10 3/4 25/30	$\frac{(8+3+25)}{(10+4+30)} = \frac{36}{44} = 82\% ; 4$	$\frac{(36+13+4)}{(44+18+5)} = \frac{53}{67} = 79\%$
Y	6/8 7/10	$\frac{(6+7)}{(8+10)} = \frac{13}{18} = 72\% ; 3$	
Z	4/5	$\frac{4}{5} = 80\% ; 4$	

Le regroupement des données, tel qu'il est illustré ci-dessus, signifie qu'il n'est pas nécessaire de pondérer les catégories de matière pour déterminer les notes globales; les importances relatives sont automatiquement reflétées. (Le déséquilibre est extrême dans l'exemple, à des fins de démonstration seulement.) Cette méthode peut aussi être adaptée à l'utilisation extensive ou exclusive de grilles d'évaluation pour évaluer les rendements des élèves. Il faut toutefois noter que l'échelle de 1 à 4 du bulletin n'est pas conçue pour une application directe afin d'évaluer des tâches d'évaluation individuelle, mais plutôt pour communiquer sommairement les rendements générales des élèves aux parents.

Les notes pour le rendement scolaire sont déterminées en fonction des résultats les plus récents et les plus constants de l'élève relativement aux buts d'apprentissage enseignés **durant la ou les étapes avant la remise du bulletin** pour cette période. Il est donc possible qu'un élève reçoive une note de 4, par exemple, ou un pourcentage de 80 % ou plus lors de la première étape.

POLITIQUE ►

Les notes obtenues en fin d'étape reflètent le rendement de l'élève depuis le début du cours et sont déterminées selon les principes de notation (voir la section 1.2). Les enseignants accorderont plus d'importance aux apprentissages les plus récents et les plus constants, selon la nature du cours et l'approche pédagogique. Par exemple, si un élève démontre une amélioration dans ses connaissances et ses habiletés en lien avec les résultats d'apprentissage du programme d'études, depuis le début du cours, sa note devrait refléter ses progrès et ne pas être affectée par les preuves recueillies plus tôt dans l'année scolaire. Au niveau secondaire, le même principe s'applique aux notes de fin d'étape. La note finale est donc la même note que celle de la dernière étape, sauf s'il y a un examen final¹².

¹² Par examen final, on entend toute forme d'évaluation sommative et complète menée à la fin d'un cours.

4.4 Cases des matières scolaires – de la 1^{re} à la 8^e année

Catégories des matières

Dans les bulletins de la 1^{re} à la 8^e année, les matières sont présentées selon des catégories qui donnent des renseignements précis au sujet des connaissances et des habiletés que chaque élève acquiert. Ces catégories sont décrites ci-dessous.

Matière	Catégories – de la 1 ^{re} à la 8 ^e année
Français (programme français et programme d'immersion française)	Compréhension <ul style="list-style-type: none"> lecture écoute, interprétation visuelle Communication <ul style="list-style-type: none"> écriture expression orale, représentation visuelle Pensée critique
Anglais	Compréhension <ul style="list-style-type: none"> lecture écoute, interprétation visuelle Communication <ul style="list-style-type: none"> écriture expression orale, représentation visuelle Pensée critique
Mathématiques	Connaissances et compréhension Calcul mental et estimation Résolution de problèmes
Sciences de la nature	Connaissances et compréhension Étude scientifique Processus de design et résolution de problèmes
Sciences humaines	Connaissances et compréhension Recherche et communication Pensée critique et citoyenneté
Éducation physique et Éducation à la santé	Éducation physique <ul style="list-style-type: none"> Motricité Gestion de la condition physique Éducation à la santé <ul style="list-style-type: none"> Modes de vie saines
Éducation artistique : Arts dramatiques, Arts visuels, Danse, Musique	Pour les catégories en éducation artistique, voir ci-dessous Communication des résultats en éducation artistique.
French (programme anglais)	Communication orale Lecture Écriture

Ces catégories ne sont pas utilisées dans les bulletins de la 9^e à la 12^e année. Cependant, on s'attend tout de même à ce que les évaluations soient fondées sur les résultats d'apprentissage prévus dans le programme d'études ainsi que sur les principes d'évaluation présentés dans ce document. Ces catégories, pour les cours de la 9^e à la 12^e année, peuvent fournir des pistes pour la planification de l'enseignement et de l'évaluation, mais la référence devrait être faite aux fondements, à la philosophie et aux résultats d'apprentissage du programme d'études de l'année scolaire.

Chaque catégorie permet de préciser ce que l'élève apprend. Elle représente un aspect important de la matière scolaire, mais ne s'applique pas nécessairement à chaque thème ou module étudié durant une partie du cours.

Pour certaines catégories, les mots utilisés peuvent différer de la terminologie utilisée dans les documents des programmes d'études. Les descripteurs utilisés en annexe aideront les enseignants à développer une compréhension et une approche communes dans l'évaluation et la communication des résultats.

POLITIQUE ►

Dans le bulletin du programme d'immersion française, le nom des matières doit être présenté selon les principes qui suivent. Le nom de la matière Français est présenté seulement en français. Pour toutes les autres matières enseignées en français, le nom de la matière suivra le format de l'exemple qui suit : Sciences humaines (Social Studies). Quand un sujet est enseigné en anglais, le nom de la matière paraîtra en anglais seulement.

Communication des résultats en éducation artistique

Tel que décrit dans les cadres de résultats d'apprentissage relatifs à l'éducation artistique, diverses méthodes de mise en œuvre sont possibles. Les documents indiquent également que « la mise en œuvre des cadres des apprentissages pour chaque discipline artistique ne sera considérée comme étant complétée que si les quatre volets d'apprentissage essentiels pour la discipline choisie sont explorés de façon exhaustive, approfondie et interdépendante »¹³. Par conséquent,

- Pour les bulletins de la 1^{re} à la 6^e année et de la 7^e et 8^e années, il faut communiquer les notes d'au moins une matière (discipline) en éducation artistique dans sa propre case, avec les catégories des matières. Cette matière satisfait aux exigences en éducation artistique.

Les options suivantes sont offertes pour communiquer les résultats des autres matières (disciplines) en éducation artistique :

¹³ À titre d'exemple, page 5 de www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/arts/docs/cadre_f11/danse.pdf
À titre d'exemple, page 6 de www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/arts/docs/cadre_f12/danse.pdf

1. Si sa mise en œuvre est complète, la matière peut être communiquée séparément dans sa propre case avec les catégories des matières. Dans ce cas, on ne peut communiquer aucune autre matière en éducation artistique dans le bulletin scolaire.
2. On peut communiquer les résultats de plusieurs matières dans une case multimatières.¹⁴ Cela inclut les cas où les élèves abordent certains éléments de la matière, plutôt que la mise en œuvre complète du programme d'études.¹⁵

POLITIQUE ►

- Les matières artistiques ne peuvent paraître que dans deux cases au plus. On peut présenter deux matières, chacune dans leur propre case, ou une matière dans sa propre case et plusieurs matières dans une case multimatières.

POLITIQUE ►

Le tableau présente les catégories des matières en éducation artistique à utiliser pour communiquer les résultats dans une case d'une seule matière dans le bulletin.

Catégories des matières scolaires (disciplines) en éducation artistique

Arts visuels	Danse	Arts dramatiques	Musique
<p>Faire L'apprenant développe une compréhension du langage des arts visuels, et le met en pratique.</p>	<p>Faire L'apprenant développe une compréhension du langage de la danse, et le met en pratique.</p>	<p>Faire L'apprenant développe une compréhension du langage des arts dramatiques, et le met en pratique.</p>	<p>Faire L'apprenant développe une compréhension du langage musical, et le met en pratique.</p>
<p>Créer L'apprenant génère, développe et communique ses idées pour la création en arts visuels.</p>	<p>Créer L'apprenant génère, développe et communique ses idées pour la création en danse.</p>	<p>Créer L'apprenant génère, développe et communique ses idées pour la création en arts dramatiques.</p>	<p>Créer L'apprenant génère, développe et communique ses idées pour la création en musique.</p>
<p>Établir des liens L'apprenant établit des liens avec divers contextes (lieux, époques, cultures et groupes sociaux) pour développer sa compréhension de la portée des arts visuels.</p>	<p>Établir des liens L'apprenant établit des liens avec divers contextes (lieux, époques, cultures et groupes sociaux) pour développer sa compréhension de la portée de la danse.</p>	<p>Établir des liens L'apprenant établit des liens avec divers contextes (lieux, époques, cultures et groupes sociaux) pour développer sa compréhension de la portée des arts dramatiques.</p>	<p>Établir des liens L'apprenant établit des liens avec divers contextes (lieux, époques, cultures et groupes sociaux) pour développer sa compréhension de la portée de la musique.</p>
<p>Réagir L'apprenant a recours à la réflexion critique pour enrichir son apprentissage en arts visuels et développer son identité et son pouvoir d'agir.</p>	<p>Réagir L'apprenant a recours à la réflexion critique pour enrichir son apprentissage en danse et développer son identité et son pouvoir d'agir.</p>	<p>Réagir L'apprenant a recours à la réflexion critique pour enrichir son apprentissage en arts dramatiques et développer son identité et son pouvoir d'agir.</p>	<p>Réagir L'apprenant a recours à la réflexion critique pour enrichir son apprentissage en musique et développer son identité et son pouvoir d'agir.</p>

¹⁴ Voir la section « Case multimatières » pour un exemple d'une case multimatières, telle qu'elle pourrait paraître dans le bulletin scolaire.

¹⁵ Lorsque les résultats d'apprentissage en éducation artistique appuient l'apprentissage dans une autre matière (p. ex., l'art dramatique utilisé en Français), le rendement de l'élève pourrait ou ne pourrait pas être évalué et communiqué séparément (p. ex., arts dramatiques). Ces cas sont laissés à la discrétion locale. Si les résultats de la matière artistique ne sont pas communiqués séparément, des renseignements concernant le rendement de l'élève relatifs aux résultats d'apprentissage en éducation artistique peuvent être communiqués dans la case des commentaires de l'enseignant de l'autre matière (p. ex. le Français, dans notre exemple).

Matières facultatives

De nombreux élèves participent à des matières facultatives inscrites à l'horaire et choisies parmi les cours élaborés par le Ministère, par exemple le cours de langage gestuel American Sign Language Arts, code 1011.

- Les résultats des élèves peuvent être communiqués dans le bulletin soit dans une case pour une seule matière (avec trois à cinq catégories de la matière élaborée localement), soit dans une case multimatières (voir la section suivante). La méthode utilisée est choisie localement.

POLITIQUE ►

- Lorsqu'on communique les résultats obtenus dans une matière facultative pour laquelle le Ministère a conçu des catégories (par exemple, « French » dans le programme anglais), il faut utiliser ces catégories de la matière.

Expériences d'apprentissage initiées par l'école

De nombreux élèves participent à des expériences d'apprentissage qui sont importantes, pour lesquelles l'école a élaboré des résultats d'apprentissage et des stratégies d'évaluation, et pour lesquelles les élèves reçoivent une note dans le bulletin scolaire, p. ex., Éducation en plein air, Études autochtones.

- Le rendement des élèves qui participent à de telles expériences peut être communiqué sur le bulletin soit dans une case d'une seule matière (avec trois à cinq catégories des matières élaborées localement), soit dans une case multimatières (voir la section suivante).

POLITIQUE ►

- Le code de cours qui s'applique est indiqué dans le *Guide des matières enseignées* et indique une expérience d'apprentissage scolaire. Le titre utilisé pour l'expérience est déterminé localement.
- Le bulletin d'un élève peut inclure plus d'une expérience d'apprentissage scolaire.

Il y a des expériences d'apprentissage auxquelles l'élève participe et qui ne sont pas notées et communiquées dans le bulletin, mais pour lesquelles il y a du temps d'instruction assigné; p. ex., Bibliothèque, Ressources, « Reading Recovery ».

Case multimatières

La case multimatières peut être utilisée de plusieurs façons telles que décrites dans le présent document, à savoir la communication du rendement scolaire dans :

- les expériences d'apprentissage initiées par l'école (voir ci-dessus);
- les matières facultatives, incluant les matières en éducation artistique enseignées en plus de celle qui satisfait aux exigences en éducation artistique;
- les matières facultatives enseignées uniquement à certains moments de l'année scolaire, de façon séquentielle, comme cela arrive parfois, par exemple en Études technologiques et en Arts industriels.

Voir, à la page suivante, un exemple d'une case multimatières appliquée à l'éducation artistique pour le bulletin de la 7^e et de la 8^e années, les matières

Arts visuels et Arts dramatiques étant enseignées de façon séquentielle. (Rappel : tel que mentionné plus haut, aucune de ces matières d'éducation artistique ne serait programmée pour satisfaire aux exigences d'Éducation artistique; les résultats de la matière qui satisfait aux exigences seraient communiqués dans une case pour une seule matière.)

Figure 2 **Case multimatières - Exemple 1**

Éducation artistique				Enseignant ou enseignante :			
<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> PEP				<input type="checkbox"/> PEP			
Rendement scolaire	Étape 1	Étape 2	Étape finale	Comportements liés à l'apprentissage	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Arts visuels	84 %	S.O.	84 %	Habilités en gestion personnelle	C	S	S
Arts dramatiques	S.O.	81 %	81 %	Participation active à l'apprentissage	P	C	P
				Responsabilité sociale	C	C	S
Commentaires :							

L'exemple ci-dessous démontre l'utilisation de la case multimatières pour le cours de Chorale ainsi que pour les expériences d'apprentissage scolaire en Études autochtones et Éducation en plein air. Il montre qu'on a enseigné l'Éducation en plein air uniquement à l'étape 1, les Études autochtones durant toute l'année et Chorale seulement à l'étape finale.¹⁶

Figure 3 **Case multimatières - Exemple 2**

Autres activités d'apprentissage				Enseignant ou enseignante : voir ci-dessous			
<input type="checkbox"/> ALA <input type="checkbox"/> PEP				<input type="checkbox"/> PEP			
Rendement scolaire	Étape 1	Étape 2	Étape finale	Comportements liés à l'apprentissage	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Éducation en plein air M. Vert	74 %	S.O.	74 %	Habilités en gestion personnelle	C	S	S
Études autochtones C. Gagnon	84 %	89 %	93 %	Participation active à l'apprentissage	P	C	P
Chorale P. Currie	S.O.	S.O.	92 %	Responsabilité sociale	C	C	S
Commentaires :							

¹⁶ Au lieu d'être communiqué séparément, le rendement de l'élève relatif à l'expérience d'apprentissage « Chorale » aurait pu être intégré aux résultats obtenus en « Musique », si celle-ci était aussi communiquée dans le bulletin.

Voici les lignes directrices concernant l'utilisation de la case multimatières :

- Jusqu'à six matières différentes peuvent figurer dans la case. Une matière ne doit figurer que si elle s'applique à l'élève.
- Lorsque le code « ALA », « L » ou « PEP » est sélectionné, le code s'applique à toutes les matières et toutes les expériences d'apprentissages indiquées dans la case multimatières. Au besoin, utilisez plus d'une case. (Rappel : les disciplines artistiques ne peuvent paraître que dans deux cases au plus.)
- Même si les catégories d'une matière ne sont pas indiquées dans la case multimatières, il faudra quand même les considérer au moment de l'enseignement et de l'évaluation du rendement de l'élève si on communique les résultats d'une matière facultative du *Guide des matières enseignées* dont le programme d'études est complètement mis en œuvre.
- Le nom des enseignants peut être présenté avec le nom des matières ou des expériences d'apprentissage si des personnes différentes enseignent chaque matière.
- De la 1^{re} à la 6^e année, les notes accordées à chaque étape pour chaque matière ou chaque expérience d'apprentissage sont présentées au moyen de l'échelle numérique de 1 à 4.
- Pour la 7^e année à la 8^e année, les notes accordées à chaque étape pour chaque matière ou chaque expérience d'apprentissage sont présentées au moyen de l'échelle en pourcentage.
- Les résultats relatifs aux comportements liés à l'apprentissage reflètent le comportement de l'élève dans toutes les matières ainsi que toutes les expériences d'apprentissage enseignées durant l'étape. Par conséquent, s'il y a plus d'un enseignant, tous devront s'entendre sur le résultat de chaque comportement après en avoir discuté.
- Dans les commentaires, les enseignants tiennent compte de toutes les expériences d'apprentissage et de toutes les matières pour lesquelles des notes sont attribuées durant l'étape. Si un commentaire est lié à une seule expérience ou matière enseignée lors de l'étape; il faudrait alors le préciser.
- Un bulletin peut comprendre plus d'une case multimatières selon la programmation de l'école.
- Une case multimatières peut contenir une seule matière ou une seule expérience d'apprentissage.
- L'en-tête de la case multimatières est choisie localement pour se conformer à la manière dont la case est utilisée, à titre d'exemples, « Éducation artistique », « Études technologiques et Arts industriels », « Matières facultatives ».
- On présente toujours la note finale dans la colonne « Étape finale », notamment dans les cas où l'expérience d'apprentissage ou la matière n'est pas offerte à l'étape 3.

4.5 Comportements liés à l'apprentissage

Les comportements liés à l'apprentissage inclus dans le bulletin provincial renvoient à la responsabilité sociale, à la gestion personnelle et à la participation active à l'apprentissage, soit des comportements qui reflètent des valeurs, des attitudes et des dispositions qui peuvent avoir une saine influence sur l'apprentissage continu de l'élève et sur sa contribution à sa communauté et au monde. Les comportements liés à l'apprentissage ne doivent pas être pris en compte pour déterminer la note; bien que ces comportements influent sur le niveau de réussite de l'élève.

Échelle et indicateurs des comportements

Figure 4 **Comportements liés à l'apprentissage**

Comportements liés à l'apprentissage	
Échelle	C : Constamment – toujours ou presque toujours S : Souvent – plus que la moitié du temps P : Parfois – moins que la moitié du temps R : Rarement – jamais ou presque jamais
Habiletés en gestion personnelle	Utilise efficacement le temps en classe; travaille de façon autonome; complète à temps les travaux en classe et les devoirs à la maison
Participation active à l'apprentissage	Participe aux activités en classe; capable de s'autoévaluer; établit ses buts d'apprentissage
Responsabilité sociale	Travaille bien avec les autres; résout correctement les conflits; démontre un respect pour lui-même, les autres et l'environnement; contribue positivement envers les communautés

POLITIQUE ►

Les écoles d'immersion française doivent inclure un comportement lié à l'apprentissage additionnel qui tient compte de l'utilisation de la langue française en salle de classe et à l'école.

Engagement envers l'utilisation de la langue française

Parle français avec l'enseignant et avec ses pairs dans une variété de situations; contribue à l'ambiance francophone en prenant l'initiative de parler français.

POLITIQUE ►

Ce changement entre en vigueur dès la première remise du bulletin en 2013-2014. Les écoles d'immersion peuvent également inclure dans le bulletin jusqu'à deux comportements additionnels liés à l'apprentissage.

POLITIQUE ►

De la 1^{re} à la 6^e année, les comportements liés à l'apprentissage sont évalués une fois dans le bulletin et s'accompagnent de commentaires de l'enseignant. De la 7^e à la 12^e année, les comportements liés à l'apprentissage sont évalués pour chacune des matières scolaires. L'évaluation des comportements liés à l'apprentissage qui paraît sur le bulletin s'applique uniquement à l'étape en cours.

POLITIQUE ►

La case PEP (plan éducatif personnalisé) est sélectionnée si l'élève a un PEP avec des buts rattachés aux comportements liés à l'apprentissage et ayant un effet sur comment les comportements seront communiqués dans le bulletin scolaire. Dans un tel cas, les cotes font référence aux objectifs décrits dans le PEP, les détails concernant les progrès de l'élève par rapport à ces buts sont communiqués par l'entremise du PEP, et les cellules dans le bulletin qui ne s'appliquent pas demeurent vides, avec un commentaire expliquant la situation. Si un comportement d'apprentissage particulier ne s'applique pas, tel que décrit dans le PEP, la cellule dans le bulletin est laissée vide, avec un commentaire expliquant la situation.

Figure 5

PEP - Comportements liés à l'apprentissage

Enseignant ou enseignante :			
<input checked="" type="checkbox"/> PEP			
Comportements liés à l'apprentissage	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Habilités en gestion personnelle	C	S	S
Participation active à l'apprentissage	S	P	P
Responsabilité sociale			

Dans un cas où les résultats sont communiqués dans une case multimatières (voir la section des **Matières facultatives**), les comportements liés à l'apprentissage doivent refléter les observations relatives à toutes les matières scolaires enseignées durant l'étape. Dans un tel cas, les enseignants pourraient collaborer pour rédiger des commentaires sur tous les cours offerts durant l'étape visée.

Pour les cours offerts dans le cadre d'Option des cours adaptés par l'enseignant (CAE), les écoles peuvent laisser les cases qui s'appliquent aux comportements liés à l'apprentissage vides, en inscrivant le commentaire suivant : *Les résultats relatifs aux comportements liés à l'apprentissage ne sont pas communiqués en raison du contact limité avec l'enseignant dans le cadre des cours d'Option adaptés par l'enseignant.* Cependant, les problèmes de comportements liés à l'apprentissage qui persistent et qui nuisent à l'apprentissage doivent non seulement être traités immédiatement, mais doivent également être inscrits sur le bulletin scolaire.

Le tableau suivant donne la liste des indicateurs relatifs à chacun des comportements liés à l'apprentissage. Ils varieront selon le niveau scolaire et leur choix dépendra du jugement professionnel de l'enseignant.

Catégories	Indicateurs
<p>HABILETÉS EN GESTION PERSONNELLE</p> <p>L'élève fait l'autosurveillance de ses propres comportements et de son évolution personnelle, organise son matériel pour favoriser ses apprentissages, apporte une contribution positive au processus d'apprentissage et prend la responsabilité de terminer ses travaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ organise son matériel, p. ex., ses notes d'études; ■ utilise le temps en classe d'une manière productive; ■ travaille de manière autonome; ■ termine les devoirs et les travaux à temps; ■ persévère lorsqu'il éprouve des difficultés; ■ demande de l'aide au besoin; ■ démontre une solide éthique de travail; ■ fait preuve de patience; ■ fait de constants efforts; ■ adopte des comportements centrés sur la tâche; ■ établit des objectifs de gestion personnelle et fait le suivi de son développement.
<p>PARTICIPATION ACTIVE À L'APPRENTISSAGE</p> <p>L'élève participe activement à son apprentissage, démontre de la curiosité, établit des objectifs d'apprentissage, s'autoévalue, fournit de la rétroaction et utilise la rétroaction pour s'améliorer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ démontre de l'intérêt; pose des questions; ■ a le sens de l'initiative; ■ démontre de la curiosité — cherche des réponses aux questions, formule des hypothèses, fait des estimations, fait des analyses; ■ autoévalue la qualité de son travail en fonction des critères; ■ utilise la rétroaction descriptive pour améliorer son apprentissage; ■ se sert de critères pour fournir de la rétroaction descriptive; ■ explore des thèmes et enrichit les sujets par des apprentissages fondés sur ses intérêts; ■ utilise une variété de moyens de communication.
<p>RESPONSABILITÉ SOCIALE</p> <p>L'élève démontre des habiletés pour la citoyenneté et des habiletés sociales qui contribuent à faire de la classe, de l'école et de la collectivité des milieux plus positifs, sécuritaires et humains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ travaille et interagit bien avec les autres; ■ est accueillant et positif; ■ partage les ressources, le matériel et les outils avec les autres; ■ respecte les valeurs et les habitudes de la classe et de l'école; ■ réagit positivement aux valeurs et aux traditions des autres; ■ se respecte, respecte autrui et l'environnement; ■ démontre de l'empathie et de la compassion; ■ contribue à faire de la collectivité un meilleur endroit; ■ a le sens de l'initiative et du leadership pour le travail communautaire; ■ fait des efforts pour protéger la planète; ■ fait une part équitable du travail dans une équipe; ■ fait preuve de courtoisie; ■ respecte ses propres besoins en matière de sécurité et ceux des autres, tant sur le plan physique qu'émotionnel.
<p>ENGAGEMENT ENVERS L'UTILISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE</p> <p>(s'applique uniquement au programme d'immersion française)</p> <p>L'élève parle français avec l'enseignant et avec ses pairs dans une variété de situations, et contribue à l'ambiance francophone en prenant l'initiative de parler français.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ parle français ou écrit en français pour communiquer ses idées et ses besoins avec l'enseignant et ses pairs ■ partage ses réussites personnelles, ses défis et ses buts en français ■ utilise la langue française comme un outil de développement personnel et social ■ initie des conversations en français, ■ participe à des activités à l'extérieur de la classe qui font la promotion du français ■ apporte en salle de classe des expériences vécues en langue française ■ partage son plaisir à lire ou à visionner des documents en langue française ■ pratique des nouvelles structures françaises et du nouveau vocabulaire ■ utilise le vocabulaire pertinent au thème ou au sujet
<p>Options locales</p>	<p>Remarque : Les divisions scolaires peuvent ajouter jusqu'à deux options locales relatives aux comportements liés à l'apprentissage, p. ex., priorités stratégiques telles que la justice sociale, l'appréciation d'une culture, etc.). Une option locale peut s'appliquer à une ou plusieurs matières.</p>

4.6 Commentaires des enseignants

Les commentaires des enseignants dans le bulletin servent à faire connaître aux parents des aspects importants du rendement scolaire de leur enfant et de ses comportements liés à l'apprentissage. Les commentaires peuvent être l'occasion de souligner les réalisations et d'inciter l'élève à parfaire son apprentissage. Les commentaires significatifs ciblent les forces des élèves, soulignent les aspects à améliorer et présentent des suggestions pour que l'élève s'améliore (*La communication des apprentissages de l'élève*, 2008), selon les besoins. Ainsi, à tous les niveaux scolaires et à tous les niveaux de rendement (faible à supérieur), les enseignants devraient traiter dans leurs commentaires des forces de l'élève, des aspects à améliorer et des suivis à faire (pratiques, réalistes et opportunes), selon les besoins. Il n'est pas nécessaire que chaque commentaire d'un bulletin traite de ces trois parties; le jugement professionnel de l'enseignant s'applique. À l'étape finale, les commentaires seront plus généraux et indiqueront les forces globales et un objectif général pour la prochaine année, le cas échéant.

POLITIQUE ►

On encourage tous les enseignants à personnaliser¹⁷ les commentaires de façon à ce qu'ils soient spécifiques par rapport au rendement scolaire et aux comportements liés à l'apprentissage de chaque élève. À titre d'exemple, de la 1^{re} à la 8^e année, l'enseignant titulaire fournira des commentaires pour la plupart des matières scolaires.

Non seulement les commentaires de l'enseignant communiquent des renseignements précieux aux parents sur les progrès de leur enfant, mais ils servent aussi à encourager l'apprentissage de l'élève. On s'attend donc généralement à ce qu'ils soient rédigés pour chaque matière et pour chaque bulletin établi.

Il peut cependant exister des situations exceptionnelles où il ne sera pas réaliste de fournir des commentaires pour chaque élève à chaque étape pour une matière scolaire donnée, par exemple lors du bulletin de la première étape pour un spécialiste d'une matière scolaire qui enseigne à un très grand nombre d'élèves. Dans de tels cas, les élèves doivent recevoir un commentaire dans chaque matière scolaire au moins une fois durant le cours ou durant l'année scolaire.

POLITIQUE ►

POLITIQUE ►

Si un élève obtient une note de moins de 60% entre la 9^e et la 12^e année, ou une note ordinale de ND ou 1 entre la 1^{re} et la 8^e année, dans une matière scolaire, un commentaire est nécessaire. Ce commentaire apparaîtra seulement sur le bulletin scolaire de l'étape courante.

¹⁷ Le nom communément utilisé pour interpeler l'élève peut être utilisé dans la rédaction des commentaires.

Autres aspects à prendre en considération lors de l'écriture de commentaires :

- Langage
 - exempt de jargon;
 - respectueux et constructif;
 - bref et concis;
 - exempt de superlatifs et d'absolu comme « meilleur », « toujours », « jamais » et sans mots vagues, comme « semble », « mais », « toutefois »;
 - correspond à l'échelle du rendement scolaire.
- Buts d'apprentissage et forces
 - propres à l'élève;
 - propres au niveau du rendement scolaire de l'élève et aux catégories du bulletin;
 - fondés sur des faits, au moyen de preuves d'apprentissage provenant d'une grande variété de sources.

**Exemple de commentaire -
Mathématiques au quotidien,**

10^e année : Jérôme utilise diverses techniques afin de trouver comment résoudre des problèmes mathématiques comprenant des taux. Il pourrait tirer profit d'un journal de mathématiques hebdomadaire décrivant diverses applications qui l'aideraient à établir des liens importants avec l'utilisation des taux dans des contextes réels.

POLITIQUE ►

Les commentaires ne doivent pas contenir un résumé de la matière scolaire enseignée au cours de l'étape. De tels renseignements peuvent être communiqués par d'autres moyens. Comme l'espace est limité dans les bulletins, les commentaires plus élaborés sont transmis par d'autres moyens, comme lors d'événements pour les parents ou pour la communauté, les bulletins mensuels de la classe ou de l'école, le site Web, les conférences, etc.

POLITIQUE ►

Les résultats des élèves provenant d'outils de mesure autres, tel que des tests normalisés qui ne viennent pas de la province, ne doivent pas être communiqués dans le bulletin. Cependant, ces résultats peuvent être pris en considération pour déterminer la note de l'élève à la condition que les compétences mesurées dans l'outil correspondent à celles des programmes d'études.

Des renseignements concernant les commentaires relatifs à la programmation de l'élève sont fournis à la section 4.2, **Programmation de l'élève de la 1^{re} à la 8^e année.**

4.7 Prochaine année scolaire : de la 1^{re} à la 8^e année

POLITIQUE ►

Le bulletin de fin d'année devra indiquer clairement le niveau scolaire de l'élève pour l'année suivante. Le niveau scolaire correspond à celui de la classe où l'élève sera placé, et pas nécessairement au niveau scolaire où il travaillera si, par exemple, il a un PEP. Dans un tel cas, des renseignements doivent être fournis dans la section des commentaires de la direction.

POLITIQUE ►

L'énoncé relatif à la « Prochaine année scolaire » devrait paraître uniquement dans le dernier bulletin de l'année scolaire.

La décision de promouvoir un élève au niveau d'études suivant appartient au directeur de l'école, en consultation avec les enseignants, les parents et d'autres spécialistes, s'il y a lieu. Cette décision doit tenir compte du placement au niveau d'études qui favoriserait le plus l'apprentissage et le développement de l'élève. Lorsqu'un élève demeure au même niveau et refait les mêmes travaux que l'année précédente, ses besoins en apprentissage ne seront pas nécessairement satisfaits et il ne connaîtra pas nécessairement le succès. De même, en faisant passer un élève en difficulté au niveau d'études supérieur sans lui apporter le soutien adéquat, on ne lui offre pas la possibilité de réussir.

Le document *Politique provinciale d'évaluation, Maternelle à 12^e année, Responsabilité, honnêteté et passage ou non au niveau d'études suivant* précise la politique concernant le passage ou non au niveau scolaire suivant.

4.8 Tableau des crédits exigés pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires – de la 9^e à la 12^e année

POLITIQUE ►

L'école dans laquelle l'élève est présentement inscrit est responsable de faire le suivi et de communiquer aux élèves et aux parents son progrès envers l'obtention du diplôme d'études secondaires. S'il est inscrit dans plus d'une école, une décision locale doit être prise afin de préciser l'école responsable de faire le suivi et de communiquer le progrès de l'élève envers l'obtention de son diplôme.

Le tableau des crédits requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires est spécifique au programme scolaire suivi par l'élève. Il aide les parents et les élèves à suivre de près les crédits accordés en vue de l'obtention du diplôme secondaire. Le tableau doit être rempli et mis à jour chaque fois que le bulletin est émis.¹⁸

POLITIQUE ►

¹⁸ Cette exigence prend effet à partir du mois de janvier 2014.

Les gabarits du bulletin présentent les tableaux pour le programme anglais, le programme français et le programme d'immersion française. Les tableaux pour le programme d'études technologiques pour chacun des programmes scolaires sont présentés en ligne ainsi que dans le document remis aux fournisseurs de système informatique de renseignements sur les élèves.

Afin de donner un portrait exact des crédits obtenus par l'élève pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, il faut inscrire dans le tableau des crédits ceux obtenus par l'élève, notamment ceux acquis hors province, dans une autre école ainsi que les crédits de cours à double reconnaissance (niveau postsecondaire) et ceux accompagnés de la mention « S » (« Standing » ou « Réussi/Attestation/Équivalence ») obtenus dans le cadre de certaines activités auxquelles l'élève a participé en dehors du système scolaire par exemple, les projets proposés par l'élève pour le service communautaire (PPESC). Dans les cas où les crédits attribués dans le tableau ne figureraient pas autrement dans le bulletin scolaire de l'école, une explication devrait être fournie dans la case des commentaires de la direction.

POLITIQUE ►

Lorsqu'un crédit figure dans une case de matière et qu'il a été obtenu à l'extérieur de l'école (ex. reconnaissance des acquis) avec d'autres matières suivies à l'école, le commentaire suivant peut être utilisé et adapté au besoin afin d'expliquer le manque d'information par exemple sur l'assiduité et les comportements liés à l'apprentissage.

Cette note et ce crédit ont été accordés dans le cadre de l'option de reconnaissance des acquis. L'assiduité et les comportements liés à l'apprentissage ne s'appliquent pas.



BULLETIN SCOLAIRE PROVINCIAL
DU MANITOBA
POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

5. Options locales concernant le bulletin

5. OPTIONS LOCALES CONCERNANT LE BULLETIN

Les options suivantes peuvent être mises en place au moment de communiquer les résultats aux parents au moyen du bulletin provincial.

Ce qui peut paraître à l'intérieur du bulletin :

- logo de l'école ou de la division scolaire;
- signature de l'enseignant; si celle-ci est utilisée, elle doit figurer par dessus la signature de la direction de l'école; la signature de l'enseignant peut être ajoutée électroniquement ou estampillée;
- jusqu'à deux comportements additionnels liés à l'apprentissage; les divisions scolaires décideront si cette option est déterminée par l'enseignant, l'école ou la division;
- commentaires de la direction de l'école : cette case figure à la fin du bulletin. La direction a entière discrétion quant à la nécessité d'inclure des commentaires. Ces commentaires doivent être propres à l'élève et peuvent comprendre des éléments comme une mention au tableau d'honneur, un service exemplaire à la communauté et tout élément digne de mention concernant le passage au niveau suivant (y compris la mention de la classe ou le nom de l'enseignant pour l'année suivante) ou l'obtention du diplôme. On peut aussi utiliser cet espace pour parler du rendement de l'élève relatif aux priorités ou aux initiatives de l'école, telles que le développement de la langue ou les expériences culturelles. On peut retirer la case si on ne l'utilise pas. De la 1^{re} à la 8^e année, un commentaire est requis à la fin de l'année si un élève n'est pas promu au niveau suivant.

POLITIQUE ►

Ce qui peut être envoyé à la maison avec le bulletin :

- réflexions et buts de l'élève, l'autoévaluation de l'élève, les buts personnels pour les prochaines étapes d'apprentissage, les préférences en matière d'apprentissage, etc.;
- commentaires des parents – formulaires remplis par un parent, signés et retournés à l'école;
- mises à jour des plans éducatifs « PEP », « L » et « ALA », y compris les adaptations;
- les renseignements concernant les exigences supplémentaires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de la division scolaire.

Les rapports aux parents pour l'évaluation provinciale en 3^e et 4^e années ainsi qu'aux niveaux intermédiaires peuvent être envoyés à la maison avec le bulletin. Les divisions scolaires et les écoles détermineront aussi les modalités concernant la distribution et le retour du bulletin.



BULLETIN SCOLAIRE PROVINCIAL DU MANITOBA POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

Annexes

■ Foire aux questions	51
■ Pour une communication efficace des résultats	56
■ Pour bien planifier l'enseignement de la littératie française (L) et de la matière scolaire - de la 9 ^e à la 12 ^e année	57
■ Pour bien planifier l'enseignement de l'anglais langue additionnelle (ALA) et de la matière scolaire - de la 1 ^{re} à la 8 ^e année	58
■ Relevé de notes du niveau secondaire du Manitoba	59
■ Catégories et descripteurs des matières scolaires — de la 1 ^{re} à la 8 ^e année	60
■ Français — Programme français	60
■ Français — Programme d'immersion française	61
■ Anglais	63
■ Mathématiques	64
■ Sciences de la nature	65
■ Sciences humaines	66
■ Éducation physique et Éducation à la santé	67
■ Musique	68
■ Danse	69
■ Arts dramatiques	70
■ Arts visuels	71
■ French — Programme anglais	72

ANNEXES

Foire aux questions

1. Qui sera finalement responsable de la section du bulletin portant sur les comportements liés à l'apprentissage pour la 1^{re} à la 6^e année?
Habituellement, la responsabilité revient au titulaire de classe. Les enseignants des autres matières peuvent ajouter des commentaires, au besoin. Les diverses sections doivent refléter le niveau d'engagement de l'élève dans toutes les matières qui lui sont enseignées. Les enseignants d'un même niveau d'études peuvent se réunir pour discuter des cas d'élèves dont le comportement, selon eux, n'est pas constant.
2. Quelles sont les sources de données sur le rendement qui peuvent le mieux documenter la communication des résultats d'un élève?
On peut utiliser diverses sources, comme des conversations, des entrevues, des observations, des interactions, des procédés, des projets, des concerts auxquels l'élève a participé, etc.
3. Quelle est la meilleure façon de se préparer à écrire des commentaires?
Vous pouvez regrouper vos commentaires selon les catégories des matières afin d'obtenir un portrait des divers degrés de compréhension et d'habileté de l'élève. Cela donne également un bon aperçu des forces et aspects à améliorer de la classe et vous permet d'élaborer des commentaires descriptifs.
4. Devrait-on prendre en considération certains aspects de la mise en forme lorsqu'on rédige les commentaires?
Les commentaires devraient être brefs et concis, selon les lignes directrices données dans le présent document.
5. Est-ce que la section réservée aux commentaires peut être retirée si l'enseignant n'en a pas besoin?
Si aucun commentaire n'est formulé, la section doit demeurer visible, mais vide. Vous avez l'option d'y inscrire une remarque comme « Aucun commentaire pour le moment ».
6. Combien y a-t-il de remises de bulletin dans les écoles qui suivent le système semestriel?
Il y a deux remises de bulletin par semestre, une à la 1^{re} étape et une à la 2^e étape, soit quatre bulletins par an. Dans les écoles qui offrent des cours semestriels et annuels, on peut aussi remettre quatre bulletins par an plutôt que trois afin d'harmoniser les deux façons de livrer les cours.
7. Est-ce qu'un élève peut échouer, c.-à-d., répéter une année scolaire?
Oui. La décision de retenir un élève ou de le faire passer au niveau d'études suivant doit être prise en considérant une variété de facteurs incluant, sans être limités à ceux-ci, les preuves d'apprentissage relatives au rendement scolaire de l'élève ainsi que la meilleure façon de favoriser son apprentissage et son développement. Aux termes de la Loi sur l'administration scolaire (règlement 468/88 R. article 12), la décision de faire monter un élève au niveau d'études suivant appartient au directeur de l'école, en consultation avec les enseignants, les parents et d'autres spécialistes, s'il y a lieu.

8. Est-ce que 'IN' peut être utilisé comme note finale dans le bulletin?

Oui, dans une circonstance : lorsque le Ministère a précisé que ce code peut être utilisé et communiqué au Ministère comme note finale.

Pour indiquer qu'un cours continuera au prochain semestre, 'IN' est indiqué dans la cellule pour la « Note » de la dernière étape, et une note finale n'est pas accordée (la cellule pour la « Note finale » reste vide). Le cas est expliqué dans les commentaires. La note finale est communiquée au Ministère pour le semestre ou l'année scolaire dans lequel le crédit est accordé.

À moins d'être permis par le Ministère (par exemple, dans le cas de l'Éducation physique et de l'Éducation à la santé en 11^e et 12^e année), le code IN n'est pas communiqué au Ministère comme note finale. Pour plus amples renseignements au sujet de l'utilisation du « IN », veuillez vous référer au document suivant : Politique provinciale d'évaluation, Maternelle à 12^e année, Responsabilité, honnêteté et passage ou non au niveau d'études suivant, 2010¹⁹;

9. Doit-il y avoir un examen final pour tous les cours du secondaire?

Non. Les examens finaux ne sont exigés qu'aux termes de la politique provinciale (voir les Politiques et modalités pour les tests provinciaux).

10. Le bulletin scolaire des écoles secondaires offrant une programmation annuelle comprend deux espaces pour les notes d'examen. Pourquoi?

Pour que l'on puisse inscrire la note à l'examen de mi-étape, s'il y a lieu. Le code « AE » est inscrit s'il n'y a pas d'examen.

11. Comment doit-on indiquer sur le bulletin provincial les diverses options disponibles pour la programmation de l'élève?

On indique la programmation de l'élève selon les directives qui suivent :

Options pour la programmation de l'élève

Programmation de l'élève	De la 1 ^{re} à la 8 ^e année	De la 9 ^e à la 12 ^e année
PEP académique	Case sélectionnée et commentaire obligatoire	Code de cours « M »
PEP comportement	Case sélectionnée	Case sélectionnée
ALA	Case sélectionnée et commentaire obligatoire	Code de cours « E »
L (Littérature française)	Case sélectionnée et commentaire obligatoire (s'applique uniquement au programme français)	Code de cours « L » (ne s'applique qu'au programme français et au programme d'immersion française)

Voir Section 4.2, **Programmation de l'élève**, pour les renseignements, concernant l'élève qui a une programmation individualisée (I).

¹⁹ Éducation et Enseignement supérieur, *Politique provinciale d'évaluation, Maternelle à 12^e année, Responsabilité, honnêteté et passage ou non au niveau d'études suivant*, http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/politique_m12/docs/politique.pdf

12. Quel commentaire obligatoire doit-on utiliser? Quand doit-on l'utiliser?

Les commentaires obligatoires sont utilisés uniquement de la 1^{re} à la 8^e année :

Commentaires obligatoires	
Programmation de l'élève (de la 1 ^{re} à 8 ^e année seulement)	Commentaire obligatoire
PEP académique	<i>La note est basée sur l'atteinte des buts d'apprentissage définis dans le plan éducatif personnalisé de l'élève qui sont différents de ceux du programme d'études provincial pour son année scolaire.</i>
PEP comportement	Il n'y a aucun commentaire obligatoire.
ALA ou L	<i>La note est basée sur l'atteinte de certains buts d'apprentissage de la matière au niveau visé, avec un accent particulier sur l'atteinte de buts liés à l'apprentissage de la langue.</i>

13. Quel code pour la notation permet-on et à quel niveau?

Les codes suivants sont permis aux niveaux scolaires indiqués :

Codes pour la notation		
Code	de la 1 ^{re} à la 8 ^e année	de la 9 ^e à la 12 ^e année
S.O.	✓	–
CO	–	✓
IN	✓	✓
AE (s'applique uniquement aux examens)	–	✓
AN (s'applique uniquement aux examens)	–	✓

Voir la section 4.3 pour des explications concernant l'utilisation de ces codes.

14. Je travaille dans une classe à niveaux multiples où j'intègre du contenu de programmes d'études de deux années d'études ou plus dans le cadre de l'enseignement. Cela signifie que certains élèves de la classe recevront, à certains moments, un enseignement qui porte sur des thèmes qui ne proviennent pas du programme conçu pour leur année d'études. Comment puis-je indiquer cette réalité dans le bulletin scolaire provincial du Manitoba?

Le Ministère reconnaît que divers modèles de prestation des programmes sont mis en œuvre dans les salles de classe du Manitoba, y compris le modèle de planification flexible appliqué dans les classes à niveaux multiples. Une ressource qui traite de ce modèle est le document Indépendants ensemble : au service de la communauté apprenante à niveaux multiples accessible à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/appui/multiple/index.html.

L'objectif premier du bulletin scolaire provincial du Manitoba est de communiquer officiellement aux parents, à des moments déterminés, des renseignements sur le progrès et les résultats de leur enfant dans le cadre de son apprentissage, mais le bulletin n'est pas le seul moyen de communication. Quand les parents reçoivent le bulletin scolaire provincial de leur enfant, ils devraient le considérer comme étant un document qui présente des renseignements dont ils connaissent déjà au moins les grandes lignes. La même logique s'applique à l'intégration des matières dans une classe à niveaux multiples – les parents devraient être au courant de l'approche choisie avant de recevoir le bulletin scolaire.

Dans un contexte d'intégration de matières de différentes années d'études, voici ce que propose Indépendants ensemble : au service de la communauté apprenante à niveaux multiples (pages 5.4 et 5.6) :

Utiliser des thèmes interdisciplinaires pour donner une structure et une base au discours commun. L'apprentissage est différencié lorsque les élèves participent à différentes tâches d'application et de consolidation, fondées sur leurs besoins d'apprentissage et leurs intérêts.

et

Pour les fins de l'évaluation sommative, les enseignants ciblent les résultats d'apprentissage spécifiques, abordant les mêmes résultats d'apprentissage (connaissances, habiletés et stratégies et attitudes) pour toutes les années scolaires, augmentant graduellement les attentes pour chaque année scolaire.

Ainsi, dans un milieu d'apprentissage à niveaux multiples, l'évaluation des élèves s'effectue en fonction d'objectifs d'apprentissage appropriés pour leur année d'études, même quand du contenu tiré du programme d'une année d'études inférieure ou supérieure est présenté.

Étant donné que, dans ce cadre d'apprentissage, certains thèmes d'enseignement pourraient ne pas être inscrits au programme de l'année d'études d'un élève, on peut utiliser la case des commentaires pour rappeler aux parents que la réussite de leur enfant est évaluée en fonction d'objectifs appropriés pour son année d'études. Par exemple :

« Dans la classe à niveaux multiples de votre enfant, les thèmes sur lesquels porte l'enseignement proviennent de programmes de différentes années d'études. Toutefois, votre enfant est évalué en fonction d'objectifs d'apprentissage appropriés pour son année d'études. »

Pour une communication efficace des résultats

QUELQUES SUGGESTIONS POUR BIEN SE PRÉPARER À COMMUNIQUER LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES

ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dresser un plan pour l'année et un pour chaque étape afin de s'assurer que toutes les catégories de toutes les matières sont évaluées à chaque étape. ■ Dresser un plan pour documenter ou résumer les apprentissages de chaque élève par catégorie des matières pour que les preuves d'apprentissage soient à portée de main et qu'il soit plus facile de répondre aux besoins d'apprentissage, p. ex., en donnant une rétroaction descriptive, en apportant des modifications pédagogiques. ■ Documenter les progrès de l'élève par rapport aux catégories des matières scolaires.
HARMONISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sélectionner et utiliser des procédés, des expériences ou des méthodes d'enseignement et d'évaluation qui correspondent aux catégories des matières, aux intérêts et aux connaissances antérieures de l'élève. ■ Faire concorder les catégories des matières, l'apprentissage et les expériences d'évaluation avec les priorités stratégiques de la division scolaire de manière à offrir un apprentissage pertinent, authentique et innovateur digne du XXI^e siècle qui contribue à faire de la collectivité un meilleur endroit. ■ Inviter les élèves à participer à l'élaboration des critères d'évaluation pour qu'ils puissent connaître les attentes en matière de qualité; leur parler d'exemples de travaux scolaires et d'apprentissage qui répondent aux critères d'évaluation. ■ Faire en sorte que les critères soient visibles. ■ Présenter des rétroactions descriptives et spécifiques aux critères d'évaluation. ■ Amener les élèves à réfléchir sur leur progrès scolaire, à s'en réjouir et à se fixer de nouveaux buts. ■ Inviter les élèves à participer à la communication de leur évolution scolaire et de leurs réalisations — relativement aux résultats prévus dans le programme et aux buts d'apprentissage personnels — aux parents et à leurs pairs.
PREUVES D'APPRENTISSAGE RÉCENTES ET CONSTANTES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tenir compte des données les plus récentes et les plus constantes. ■ Si une catégorie comprend des concepts qui varient considérablement d'une étape à l'autre (p. ex., connaissances et compréhension en sciences de la nature, en mathématiques ou en sciences humaines), tenir compte de chaque étape pour la note finale.
COLLABORATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser les catégories et les critères de réussite, collaborer avec des collègues de l'école, de la division ou des autres divisions pour partager des exemples de travaux scolaires et d'apprentissage. ■ Rédiger et modifier les commentaires avec des collègues. ■ Utiliser des preuves d'apprentissage ou des données pour répondre aux besoins des élèves de manière collaborative. ■ Mener des recherches en collaboration pour analyser ce qui fonctionne pour les jeunes du Manitoba. ■ Présenter l'apprentissage, le célébrer et le partager.

Pour bien planifier l'enseignement de l'anglais langue additionnelle (ALA) et de la matière scolaire – de la 1^{re} à la 8^e année

L'information au sujet des stades de « ALA » et de l'élaboration des buts liées à l'apprentissage de la langue se trouve dans le document *Curriculum Framework for English as an Additional Language (EAL) and Literacy, Academics, and Language (LAL) Programming* (<http://www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/eal/framework/index.html>). Lorsqu'on indique « ALA » pour la programmation de l'élève dans une matière scolaire, il est recommandé que cet élève ait un plan éducatif d'anglais langue additionnelle (ALA).

Le tableau ci-dessous illustre une pondération approximative entre l'enseignement des buts d'apprentissage de « ALA » (tiré du document *Curriculum Framework for English as an Additional Language (EAL) and Literacy, Academics, and Language (LAL) Programming* (<http://www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/eal/framework/index.html>) et l'enseignement du programme d'études du niveau scolaire de la matière scolaire, basé sur le stade « ALA » de l'élève. Au fur et à mesure que l'apprenant développe ses compétences en anglais, on doit insister davantage sur l'apprentissage de la matière au niveau scolaire. Ainsi, l'élève pour lequel on a indiqué « ALA » à la première étape pourrait à l'étape finale être en train de travailler au niveau scolaire avec des adaptations. Si cela est le cas, la case « ALA » ne sera pas sélectionnée, mais les adaptations devraient être notées dans un plan éducatif d'anglais langue additionnelle (ALA).

Planification de l'enseignement de l'anglais langue additionnelle (ALA) et de la matière scolaire pour chaque stade

Stade	Pondération approximative de l'enseignement	Programmation
1	Résultats d'apprentissage de la matière ALA	ALA
2	Résultats d'apprentissage de la matière ALA	ALA
3	Résultats d'apprentissage de la matière (avec adaptations) ALA	provinciale
4	Résultats d'apprentissage de la matière (avec adaptations) ALA	provinciale

Pour bien planifier l'enseignement de la littératie française (L) et de la matière scolaire – de la 9^e à la 12^e année

L'information qui suit se trouve dans le document *Lignes directrices concernant l'adaptation de cours aux besoins des apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés – Document à l'intention des écoles secondaires offrant de la programmation en langue française* (<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/ana/index.html>).

On rend compte des cours adaptés aux besoins des nouveaux arrivants sous-scolarisés sur le bulletin provincial au même titre que les autres cours. La désignation « L » figure sur le bulletin pour tout cours développé par le Ministère et adapté aux besoins des apprenants nouveaux arrivants, et on utilisera une note en pourcentage pour indiquer le rendement de l'apprenant par rapport aux objectifs ou aux résultats d'apprentissage énoncés dans le Plan éducatif de littératie française (PELF). Comme pour tout autre cours, l'enseignant apportera des commentaires.

Il est à noter que seul le bulletin provincial pour le Programme français fait explicitement mention de la désignation « L ». Dans le cas des écoles offrant le Programme d'immersion française, il est possible de recourir à la désignation « L » pour les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés. Le choix de l'utilisation de cette désignation doit être expliqué dans les commentaires anecdotiques de l'enseignant ou dans ceux de la direction de l'école.

Comme le cours désigné « L » incorpore l'apprentissage en littératie et celui de la matière à l'étude, l'évaluation de l'apprentissage des apprenants devrait porter sur ces deux aspects à la fois. Au premier stade d'apprentissage en langue française, l'accent doit être placé sur le développement général de la littératie et du vocabulaire propre à la matière. À mesure que les apprenants développent leurs compétences en littératie et s'approchent du stade approprié à leur âge et à leur niveau, on doit insister davantage sur l'apprentissage de la matière.

Le tableau ci-dessous suggère une pondération entre l'enseignement de la littératie et l'enseignement de la matière pour chaque stade. La portion « apprentissage de la matière » se fonde sur les résultats d'apprentissage adaptés quant aux attentes, au contenu et à l'approche pédagogique.

Planification de l'enseignement de la littératie française (L) et de la matière scolaire pour chaque stade		
Stade	Pondération entre l'enseignement de la littératie française et l'enseignement des résultats d'apprentissage de la matière	Programmation
1	Résultats d'apprentissage de la matière Littératie française	Littératie française
2	Résultats d'apprentissage de la matière Littératie française	Littératie française
3	Résultats d'apprentissage de la matière (avec adaptations) Littératie française	provinciale
4	Résultats d'apprentissage de la matière (avec adaptations) Littératie française	provinciale

Pour plus de renseignements, veuillez consulter : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/ana/index.html>

Relevé de notes du niveau secondaire du Manitoba

Un tableau montrant la correspondance entre les résultats en pourcentage et les résultats en lettre est inclus dans le Relevé de notes du secondaire du Manitoba (relevé de notes provincial) qui est fourni aux élèves par le Ministère. Le tableau est fourni dans ce document à titre d'information seulement et n'a pas d'effet sur le bulletin provincial.

A+	=	90 à 100 %	P	=	Pass	CO	=	Complete
A	=	80 à 89 %			<i>Réussite</i>			<i>Complet</i>
B	=	70 à 79 %	S	=	Standing	IN	=	Incomplete
C	=	60 à 69 %			<i>Équivalence</i>			<i>Incomplet</i>
D	=	50 à 59 %						
F	=	0 à 49 %						

Catégories et descripteurs des matières scolaires – de la 1^{re} à la 8^e année

FRANÇAIS — Programme français

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 1 ^{RE} À LA 8 ^E ANNÉE
<p>COMPRÉHENSION</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ lecture ■ écoute et interprétation visuelle <p>L'élève comprend des messages qui lui sont présentés oralement, à l'écrit ou visuellement dans une démarche dynamique de construction ou de coconstruction de sens.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ s'appuie sur ses connaissances antérieures et ses expériences personnelles et culturelles pour nourrir ses prédictions et construire le sens des messages oraux, écrits ou visuels présentés dans une variété de contextes ■ utilise des stratégies pour planifier sa lecture et son écoute selon son intention ou ses besoins dans une variété de contextes, seul ou avec autrui ■ utilise des stratégies pour valider et ajuster sa compréhension du message, seul ou avec autrui ■ utilise les éléments visuels et sonores d'un message pour soutenir sa compréhension ■ utilise des indices grapho-phonétiques, textuels, syntaxiques et sémantiques pour dégager le sens des messages ■ réagit au message à partir de critères établis et d'expériences personnelles et culturelles
<p>COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ écriture ■ expression orale et représentation visuelle <p>L'élève communique oralement, à l'écrit ou visuellement sa compréhension du monde dans un processus de construction ou de coconstruction du savoir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ génère des messages oraux, écrits ou visuels dans une variété de contextes en s'appuyant sur ses connaissances antérieures et ses expériences personnelles et culturelles ■ utilise des stratégies pour planifier sa communication, seul ou avec autrui, selon une intention et dans une variété de contextes ■ utilise des stratégies pour valider et ajuster la clarté et la pertinence du message, seul ou avec autrui ■ utilise des éléments visuels et sonores pour préciser ou enrichir son message ■ utilise ses connaissances grapho-phonétiques lexicales, syntaxiques, sémantiques, orthographiques, grammaticales et textuelles pour générer des messages ■ communique sa pensée, ses idées et des informations selon un but personnel, intellectuel ou social
<p>PENSÉE CRITIQUE</p> <p>L'élève redéfinit sa vision du monde en se posant des questions ainsi qu'en interprétant et en évaluant les idées, les informations et les éléments visuels provenant de sources variées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ fait des liens entre ses connaissances, ses expériences, les nouveaux apprentissages et le monde qui l'entoure (1^{re} à 8^e année) ■ réagit aux informations, aux idées et aux éléments visuels et justifie ses propos (1^{re} à 8^e année) ■ évalue le contenu des messages oraux, écrits et visuels en fonction de ses prédictions, de ses inférences et de ses attentes (1^{re} à 8^e année) ■ confronte son opinion ou son point de vue avec celui de ses pairs ou d'experts et le réévalue (3^e à 8^e année) ■ est conscient que le socio-affectif influence ses opinions au niveau logique, éthique ou esthétique (4^e à 8^e année)

FRANÇAIS — Programme d'immersion française

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS — 1 ^{RE} ANNÉE	DESCRIPTEURS — DE LA 2 ^E À LA 8 ^E ANNÉE
<p>COMPRÉHENSION</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ lecture ■ écoute et interprétation visuelle <p>L'élève comprend des messages qui lui sont présentés oralement, à l'écrit ou visuellement dans une démarche dynamique de construction ou de coconstruction de sens.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ dégage le sens global des messages, vus, entendus ainsi que le sens des messages lus en situation de lecture à haute voix ou de lecture partagée, à l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ■ d'indices visuels (illustrations, page couverture, gestes, comportements non-verbaux, appuis visuels) ■ de mots familiers (mots usuels, vocabulaire développé en classe, mots affichés dans son environnement) ■ de ses connaissances antérieures et de ses expériences personnelles ■ s'appuie sur ses connaissances antérieures et ses expériences personnelles pour nourrir ses prédictions et construire le sens des messages, vus, entendus ainsi que le sens des messages lus en situation de lecture à haute voix ou de lecture partagée, dans une variété de contextes ■ valide et ajuste ses prédictions et sa compréhension du message, seul, avec autrui ou avec l'enseignant ■ utilise les éléments visuels et sonores d'un message pour soutenir sa compréhension ■ réagit aux messages à partir de ses expériences personnelles et de critères établis par l'enseignant 	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ s'appuie sur ses connaissances antérieures et ses expériences personnelles pour nourrir ses prédictions et construire le sens des messages oraux, écrits ou visuels présentés dans une variété de contextes ■ utilise des stratégies pour planifier sa lecture et son écoute selon son intention ou ses besoins dans une variété de contextes, seul ou avec autrui ■ utilise des stratégies pour valider et ajuster sa compréhension du message, seul ou avec autrui ■ utilise les éléments visuels et sonores d'un message pour soutenir sa compréhension ■ utilise des indices grapho-phonétiques, textuels, syntaxiques et sémantiques pour dégager le sens des messages ■ réagit aux messages à partir de critères établis et d'expériences personnelles

FRANÇAIS — Programme d'immersion française (suite)

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS — 1 ^{RE} ANNÉE	DESCRIPTEURS — DE LA 2 ^E À LA 8 ^E ANNÉE
<p>COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ écriture ■ expression orale et représentation visuelle <p>L'élève communique oralement, à l'écrit ou visuellement sa compréhension du monde dans un processus de construction ou de coconstruction du savoir.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ génère, ordonne ou construit * des messages oraux, écrits ou visuels dans une variété de contextes : <ul style="list-style-type: none"> ■ à l'aide de modèles et de mots fournis ■ à l'aide du vocabulaire de la salle de classe ■ en s'appuyant sur ses connaissances antérieures et ses expériences personnelles ■ valide et ajuste la clarté et la pertinence du message (sens, vocabulaire et structures de phrases connus, ordre des mots, espace entre les lettres, orthographe des mots usuels, utilisation de supports visuels) seul ou avec l'enseignant ■ utilise les éléments visuels et sonores pour préciser ou enrichir son message ■ utilise ses connaissances grapho-phonétiques, lexicales, syntaxiques, sémantiques et orthographiques pour générer des messages ■ communique sa pensée, ses idées et des informations selon un but personnel, intellectuel ou social 	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ génère des messages oraux, écrits ou visuels dans une variété de contextes en s'appuyant sur ses connaissances antérieures et ses expériences personnelles ■ utilise des stratégies pour planifier sa communication, seul ou avec autrui, selon une intention et dans une variété de contextes ■ utilise des stratégies pour valider et ajuster la clarté et la pertinence du message, seul ou avec autrui ■ utilise des éléments visuels et sonores pour préciser ou enrichir son message ■ utilise ses connaissances grapho-phonétiques, lexicales, syntaxiques, sémantiques, orthographiques, grammaticales et textuelles pour générer des messages ■ communique sa pensée, ses idées et des informations selon un but personnel, intellectuel ou social
<p>PENSÉE CRITIQUE</p> <p>L'élève redéfinit sa vision du monde en se posant des questions ainsi qu'en interprétant et en évaluant les idées, les informations et les éléments visuels provenant de sources variées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ fait des liens entre ses connaissances, ses expériences, les nouveaux apprentissages et le monde qui l'entoure (1^{re} à 8^e année) ■ réagit aux informations, aux idées et aux éléments visuels et justifie ses propos (1^{re} à 8^e année) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ fait des liens entre ses connaissances, ses expériences, les nouveaux apprentissages et le monde qui l'entoure (1^{re} à 8^e année) ■ réagit aux informations, aux idées et aux éléments visuels et justifie ses propos (1^{re} à 8^e année) ■ évalue le contenu des messages oraux, écrits et visuels en fonction de ses prédictions, de ses inférences et de ses attentes (2^e à 8^e année) ■ confronte son opinion ou son point de vue avec celui de ses pairs ou d'experts et le réévalue (3^e à 8^e année) ■ est conscient que le socio-affectif influence ses opinions au niveau logique, éthique ou esthétique (4^e à 8^e année)

ANGLAIS

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 1 ^{RE} À LA 8 ^E ANNÉE
<p>COMPRÉHENSION</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ lecture ■ écoute et interprétation visuelle <p>L'élève cherche à comprendre le sens avant, durant et après la lecture, l'écoute et le visionnement de divers textes oraux, littéraires ou médiatiques.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ établit des buts en matière de lecture, d'écoute et de visionnement ■ réfléchit sur ses propres forces et ses besoins afin d'établir des buts réalistes pour améliorer sa compréhension ■ utilise des stratégies et des indices avant, durant et après la lecture, l'écoute et le visionnement en vue de comprendre ■ réagit face à ses connaissances, en discute, les partage et les approfondit
<p>COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ écriture ■ expression orale et représentation visuelle <p>L'élève communique sa compréhension au moyen de l'écriture, de l'expression orale et de la représentation visuelle, pour apprendre et communiquer avec les autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ établit des objectifs en matière d'écriture, d'expression orale et de représentation ■ réfléchit sur ses propres forces et ses besoins afin d'établir des objectifs réalistes pour améliorer sa communication ■ utilise des stratégies et des indices pour produire, organiser et communiquer ses réflexions, ses idées et de l'information à différents auditoires et à des fins diverses ■ discute et partage avec d'autres concernant les critères et les travaux afin d'obtenir ou de fournir des rétroactions ■ améliore et modifie des travaux pour les rendre plus clairs et plus riches
<p>PENSÉE CRITIQUE</p> <p>L'élève utilise sa capacité de raisonnement pour interpréter et évaluer des idées et de l'information; l'élève explore et examine des questions et des idées essentielles par rapport à lui-même, aux autres et au monde.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ pose des questions et examine des problèmes ■ participe au dialogue et au débat ■ exprime et justifie ses positions personnelles à l'aide de preuves et d'un raisonnement ■ évalue l'information et les idées provenant de diverses sources ■ utilise diverses approches pour mettre à l'essai des découvertes, résoudre des problèmes, prendre des décisions et régler des conflits

MATHÉMATIQUES

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 1 ^{RE} À LA 4 ^E ANNÉE	DESCRIPTEURS – DE LA 5 ^E À LA 8 ^E ANNÉE
<p>CONNAISSANCES ET COMPRÉHENSION DES CONCEPTS MATHÉMATIQUES</p> <p>L'élève démontre une connaissance et une compréhension des concepts et des habiletés mathématiques propres à son niveau d'études dans chacun des volets suivants : nombre, régularités et relations, forme et espace, statistique et probabilité, et ce, à chaque étape.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ démontre une connaissance et une compréhension <ul style="list-style-type: none"> ■ du nombre ■ de la forme et de l'espace ■ des régularités et des relations ■ de l'analyse des données 	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ démontre une connaissance et une compréhension <ul style="list-style-type: none"> ■ du nombre ■ de la forme et de l'espace ■ des régularités et des relations ■ de l'analyse des données et de la probabilité
<p>CALCUL MENTAL ET ESTIMATION</p> <p>L'élève utilise les connaissances mathématiques et les faits numériques pour faire du calcul mental et des estimations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ détermine une réponse en utilisant différentes stratégies de calcul mental ■ met en application des stratégies de calcul mental qui sont efficaces, exactes et flexibles ■ fait une estimation raisonnable de la valeur ou de la quantité en utilisant des points de repère et des référents ■ utilise l'estimation pour faire des jugements mathématiques dans la vie quotidienne 	
<p>RÉSOLUTION DE PROBLÈMES</p> <p>L'élève met en application ses connaissances, ses habiletés ou sa compréhension pour résoudre des problèmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ met en application diverses stratégies pour trouver des solutions à des problèmes ■ met en application ses connaissances mathématiques pour résoudre des problèmes ■ utilise ses connaissances antérieures avec efficacité et précision afin d'analyser et de résoudre des problèmes ■ utilise des connaissances antérieures pour établir un lien entre des idées mathématiques et d'autres concepts ■ utilise la technologie adéquate pour résoudre des problèmes ■ utilise la visualisation ou des modèles pour démontrer sa compréhension ■ communique ses solutions pour résoudre des problèmes en utilisant les mathématiques ■ raisonne et justifie sa réflexion afin de donner du sens aux mathématiques ■ fait des généralisations à partir de régularités ■ met en application le raisonnement algébrique pour résoudre des problèmes 	

SCIENCE DE LA NATURE

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 1 ^{RE} À LA 4 ^E ANNÉE	DESCRIPTEURS – DE LA 5 ^E À LA 8 ^E ANNÉE
<p>CONNAISSANCES ET COMPRÉHENSION DES CONCEPTS SCIENTIFIQUES</p> <p>L'élève démontre une compréhension des concepts et des habiletés scientifiques propres à son niveau scolaire.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ démontre une connaissance de concepts dans les domaines des sciences de la vie, des sciences physiques et des sciences de la Terre et de l'espace 	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ démontre une connaissance de concepts dans les domaines des sciences de la vie, des sciences physiques et des sciences de la Terre et de l'espace
<p>ÉTUDE SCIENTIFIQUE</p> <p>L'élève pose des questions, formule des explications possibles, recueille et analyse des données et tire des conclusions fondées sur des données.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ démontre sa curiosité en posant des questions ■ fait des prédictions ■ élabore un plan pour répondre aux questions ■ emploie des outils et des appareils de façon appropriée et sécuritaire ■ observe, prédit, recueille des données et de l'information, mesure et classe ■ compare les données recueillies et en discute pour ensuite formuler des explications possibles et de nouvelles questions 	<ul style="list-style-type: none"> ■ pose des questions qui mènent à une étude scientifique ■ fait des prédictions ou des hypothèses ■ élabore un test ou un plan juste pour répondre à des questions ■ emploie des outils et des appareils de façon appropriée et sécuritaire ■ note des observations qui sont pertinentes, recueille des données et de l'information, mesure et classe ■ analyse et interprète des données pour les expliquer et tirer des conclusions qui expliquent les données ■ identifie des sources d'erreurs possibles ainsi que les forces et faiblesses du protocole expérimental
<p>PROCESSUS DE DESIGN ET RÉOLUTION DE PROBLÈME</p> <p>L'élève met en application ses connaissances scientifiques pour chercher des solutions à des problèmes pratiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ identifie des problèmes pratiques à solutionner ■ cherche des solutions possibles et élabore un plan qui inclut des critères, des étapes à suivre et un diagramme étiqueté ■ fabrique et met à l'essai son dispositif en tenant compte des critères élaborés ■ identifie et apporte des améliorations possibles à son dispositif et les justifie 	<ul style="list-style-type: none"> ■ identifie des problèmes pratiques à résoudre ■ cherche des solutions possibles ■ propose une méthode pour trouver une solution et la justifie ■ élabore un plan écrit qui inclut le matériel, les étapes à suivre, les mesures de sécurité et des diagrammes détaillés ■ élabore des critères pour évaluer un prototype ou un produit de consommation ■ fabrique et met à l'essai un prototype ou un produit de consommation en utilisant les critères élaborés ■ identifie des améliorations à faire à un prototype, les réalise et les justifie ■ évalue un produit de consommation en tenant compte des critères élaborés

SCIANCES HUMAINES

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 1 ^{RE} À LA 8 ^E ANNÉE
<p>CONNAISSANCE ET COMPRÉHENSION</p> <p>L'élève acquiert de l'information au sujet de l'interaction humaine au sein de diverses sociétés du passé et du présent, ici et ailleurs. L'élève comprend et applique les concepts clés en sciences humaines.</p>	<p>Au moyen d'une étude des sujets et des thèmes pertinents au niveau scolaire, l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ acquiert des connaissances au sujet de la vie passée et actuelle dans les communautés locales, régionales, nationales et globales ■ comprend et applique des concepts pertinents en : <ul style="list-style-type: none"> ■ citoyenneté ■ histoire ■ géographie ■ identité, culture et communauté ■ interdépendance mondiale ■ pouvoir et autorité ■ économie et ressources ■ utilise un vocabulaire approprié en sciences humaines
<p>RECHERCHE ET COMMUNICATION</p> <p>L'élève recueille, gère et partage de l'information et des idées sur les thèmes et les sujets à l'étude en sciences humaines.</p>	<p>Au cours de la recherche et la communication d'information en sciences humaines, l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ pose des questions sur les thèmes et les sujets pertinents au niveau scolaire ■ sélectionne et interprète l'information provenant de diverses sources et perspectives ■ compare et évalue la fiabilité des sources d'information ■ enregistre et organise de l'information et des idées ■ exprime et partage l'information et les idées au moyen d'une variété de médias
<p>PENSÉE CRITIQUE ET CITOYENNETÉ</p> <p>L'élève pense de façon créative et critique au sujet des thèmes de sciences humaines.</p> <p>L'élève fait des liens entre son apprentissage et les responsabilités et les droits de la citoyenneté.</p>	<p>Au moyen de la réflexion critique et de l'application de son apprentissage à l'exercice de la citoyenneté, l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ juge de l'impact des actions individuelles et collectives sur la communauté plus large ■ propose des approches novatrices aux enjeux sociaux ■ prend une position éclairée et éthique concernant les enjeux sociaux ■ appuie les valeurs démocratiques, la justice et les droits de la personne dans la vie quotidienne ■ accepte la diversité et reconnaît la solidarité humaine dans un monde complexe et changeant

ÉDUCATION PHYSIQUE et ÉDUCATION À LA SANTÉ

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 1 ^{RE} À LA 8 ^E ANNÉE
<p>MOTRICITÉ</p> <p>L'élève acquiert des concepts et des habiletés de mouvement pour une utilisation fonctionnelle et sécuritaire dans diverses activités physiques et divers milieux.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ démontre une compréhension des concepts liés à la motricité fondamentale, au développement moteur, à la motricité physique, à la gestion des risques liés à l'activité physique, à l'esprit d'équipe et au franc-jeu ■ démontre une utilisation fonctionnelle et sécuritaire d'habiletés de mouvement sélectionnées dans les sports et jeux, les activités physiques pratiquées hors du milieu habituel et les activités gymniques et rythmiques
<p>GESTION DE LA CONDITION PHYSIQUE</p> <p>L'élève acquiert des concepts et des habiletés liés à la condition physique personnelle qui contribuent à l'amélioration de la condition physique dans le cadre de diverses activités physiques et d'expériences de développement de la condition physique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ démontre une compréhension des concepts liés aux qualités physiques, aux effets bénéfiques d'une bonne condition physique et au conditionnement physique et entraînement ■ participe activement et de manière sécuritaire à des activités qui améliorent sa condition physique générale et sa capacité aérobique ■ comprend la gestion de la condition physique et démontre des habiletés et des stratégies à cet égard qui favorisent l'acquisition de saines habitudes en matière d'activité physique et de condition physique personnelle
<p>HABITUDES DE VIE SAINES</p> <p>L'élève acquiert des concepts et des habiletés personnelles et interpersonnelles applicables qui contribuent au bien-être, à l'acquisition de saines habitudes de vie et à l'établissement de saines relations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ démontre une compréhension des concepts, des pratiques, des responsabilités et des risques pour la santé décrits dans le programme d'études ■ acquiert une connaissance de la gestion personnelle et sociale qui favorise le bien-être, les choix santé, la coopération avec les autres et de saines relations

MUSIQUE

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 1 ^{RE} À LA 8 ^E ANNÉE
<p>FAIRE</p> <p>L'apprenant développe une compréhension du langage musical, et le met en pratique.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ développe l'habileté de chanter, jouer, improviser et bouger ■ développe l'habileté de faire de la musique au moyen des systèmes musicaux auditifs, écrits et visuels ■ développe ses compétences dans l'utilisation des éléments de la musique dans une variété de contextes ■ développe son écoute pour faire de la musique
<p>CRÉER</p> <p>L'apprenant génère, développe et communique ses idées pour la création en musique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ génère des idées en s'inspirant de sources diverses pour la création musicale ■ expérimente et développe ses idées pour la création musicale ■ révisé, peaufine et partage ses idées et ses créations musicales
<p>ÉTABLIR DES LIENS</p> <p>L'apprenant établit des liens avec divers contextes (lieux, époques, cultures et groupes sociaux) pour développer sa compréhension de la portée de la musique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ prend connaissance des artistes et des œuvres de divers lieux, époques, cultures et groupes sociaux, et expérimente avec ces œuvres ■ prend connaissance de divers genres et styles musicaux de différentes traditions musicales, et expérimente avec ceux-ci ■ démontre sa compréhension du rôle, de la signification et de la raison d'être de la musique dans la vie des individus et des collectivités
<p>RÉAGIR</p> <p>L'apprenant a recours à la réflexion critique pour enrichir son apprentissage en musique et développer son identité et son pouvoir d'agir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ manifeste ses réactions initiales à l'égard de ses expériences musicales ■ décrit ses expériences musicales à partir de son écoute et de ses observations ■ analyse et interprète ses expériences musicales ■ donne un sens à son apprentissage et met en pratique ce qu'il apprend à partir de ses expériences musicales

DANSE

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 1 ^{RE} À LA 8 ^E ANNÉE
<p>FAIRE</p> <p>L'apprenant développe une compréhension du langage de la danse, et le met en pratique.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ démontre sa compréhension des éléments de la danse, et les met en pratique dans divers contextes ■ développe une aisance dans l'emploi des techniques de danse ■ fait preuve d'un sens musical en danse
<p>CRÉER</p> <p>L'apprenant génère, développe et communique ses idées pour la création en danse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ génère des idées en s'inspirant de sources diverses pour la création en danse ■ expérimente et développe ses idées pour la création en danse ■ révisé, peaufine et partage ses idées et ses créations en danse
<p>ÉTABLIR DES LIENS</p> <p>L'apprenant établit des liens avec divers contextes (lieux, époques, cultures et groupes sociaux) pour développer sa compréhension de la portée de la danse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ prend connaissance des artistes et des danses de divers lieux, époques, groupes sociaux et cultures, et expérimente avec ces danses. ■ prend connaissance d'une variété de genres, de styles et de traditions de danse, et expérimente avec ceux-ci. ■ démontre sa compréhension du rôle, de la signification et de la raison d'être de la danse dans la vie des individus et des collectivités.
<p>RÉAGIR</p> <p>L'apprenant a recours à la réflexion critique pour enrichir son apprentissage en danse et développer son identité et son pouvoir d'agir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ manifeste ses réactions initiales à l'égard de ses expériences en danse ■ décrit ses expériences en danse à partir de ses observations ■ analyse et interprète ses expériences en danse ■ donne un sens à son apprentissage et met en pratique ce qu'il apprend à partir de ses expériences en danse

ARTS DRAMATIQUES

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 1 ^{RE} À LA 8 ^E ANNÉE
<p>FAIRE</p> <p>L'apprenant développe une compréhension du langage des arts dramatiques, et le met en pratique.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ démontre sa compréhension de diverses formes dramatiques et développe une aisance dans leur emploi ■ développe ses compétences dans l'utilisation du corps, de la voix et de la pensée en tant qu'outils et techniques dans une variété de contextes ■ démontre sa compréhension des éléments des arts dramatiques et développe une aisance dans leur emploi
<p>CRÉER</p> <p>L'apprenant génère, développe et communique ses idées pour la création en arts dramatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ génère des idées en s'inspirant de sources diverses pour la création en arts dramatiques ■ expérimente et développe ses idées pour la création en arts dramatiques ■ révisé, peaufine et partage ses idées et ses créations en arts dramatiques
<p>ÉTABLIR DES LIENS</p> <p>L'apprenant établit des liens avec divers contextes (lieux, époques, cultures et groupes sociaux) pour développer sa compréhension de la portée des arts dramatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ prend connaissance des artistes et des œuvres de divers lieux, époques, cultures et groupes sociaux, et expérimente avec ces œuvres ■ prend connaissance et expérimente une variété de formes, de styles et de traditions dramatiques ■ démontre sa compréhension du rôle, de la signification et de la raison d'être des arts dramatiques dans la vie des individus et des collectivités
<p>RÉAGIR</p> <p>L'apprenant a recours à la réflexion critique pour enrichir son apprentissage en arts dramatiques et développer son identité et son pouvoir d'agir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ manifeste ses réactions initiales à l'égard de ses expériences en arts dramatiques ■ décrit ses expériences en arts dramatiques à partir de ses observations ■ analyse et interprète ses expériences en arts dramatiques ■ donne un sens à son apprentissage et met en pratique ce qu'il apprend à partir de ses expériences en arts dramatiques

ARTS VISUELS

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 1 ^{RE} À LA 8 ^E ANNÉE
<p>FAIRE</p> <p>L'apprenant développe une compréhension du langage des arts visuels, et le met en pratique.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ démontre sa compréhension des éléments et des principes de la composition, et les met en pratique dans divers contextes ■ démontre sa compréhension des divers matériaux, outils et procédés liés aux arts visuels, et développe une aisance dans leur emploi ■ développe ses habiletés en observation et en représentation artistique
<p>CRÉER</p> <p>L'apprenant génère, développe et communique ses idées pour la création en arts visuels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ génère des idées en s'inspirant de sources diverses pour la création en arts visuels ■ expérimente et développe ses idées pour la création en arts visuels ■ révisé, peaufine et partage ses idées et ses créations en arts visuels
<p>ÉTABLIR DES LIENS</p> <p>L'apprenant établit des liens avec divers contextes (lieux, époques, cultures et groupes sociaux) pour développer sa compréhension de la portée des arts visuels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ prend conscience des œuvres d'art visuel de divers lieux, époques, cultures et groupes sociaux, et expérimente avec ces œuvres ■ prend conscience d'une variété de formes, de styles et de traditions artistiques, et les apprécie ■ démontre sa compréhension du rôle, des buts et des significations des arts visuels dans la vie des individus et des collectivités
<p>RÉAGIR</p> <p>L'apprenant a recours à la réflexion critique pour enrichir son apprentissage en arts visuels et développer son identité et son pouvoir d'agir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ manifeste ses réactions initiales à l'égard de ses expériences en arts visuels ■ décrit ses expériences en arts visuels à partir de ses observations ■ analyse et interprète ses expériences en arts visuels ■ donne un sens à son apprentissage et met en pratique ce qu'il apprend à partir de ses expériences en arts visuels

FRENCH–Programme anglais

CATÉGORIE	DESCRIPTEURS – DE LA 1 ^{RE} À LA 3 ^E ANNÉE
<p>COMMUNICATION ORALE</p> <p>L'élève écoute avec des supports visuels et démontre qu'il a compris des phrases simples modélisées en français par l'enseignant.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ repère de l'information spécifique liée à un thème ou à des expériences d'apprentissage et démontre sa compréhension quand il entend des sons, des mots clés et des phrases qu'il reconnaît en : <ul style="list-style-type: none"> ■ levant la main ■ se mettant debout ■ montrant du doigt ■ écoute et suit des directives simples <ul style="list-style-type: none"> ■ Lève-toi/Levez-vous ■ Lève la main/Levez la main. ■ Mets ton manteau/Mettez votre manteau. ■ écoute et répond à des questions qui lui sont familières ou modélisées en hochant la tête pour dire oui ou non, ou à l'aide d'une image de visage heureux ou triste. <ul style="list-style-type: none"> ■ Ça va? ■ J'aime le soccer et toi? ■ communique correctement un message simple (la prononciation et l'intonation modélisées par l'enseignant) ■ communique des besoins essentiels modélisés par l'enseignant <ul style="list-style-type: none"> ■ ex. demande des explications à l'aide de gestes et de mots simples <ul style="list-style-type: none"> ▫ Excusez-moi. ▫ Pardon. ■ utilise et réutilise des expressions familières et des mots de vocabulaire thématiques modélisés par l'enseignant <ul style="list-style-type: none"> ■ utilise des formules de salutations et des expressions <ul style="list-style-type: none"> ▫ Bonjour, Madame. ▫ Au revoir, Monsieur. ▫ Je m'appelle Nathalie. ■ Répond à des questions simples sur des sujets familiers en ayant recours à des mots et à des phrases modélisées par l'enseignant <ul style="list-style-type: none"> ■ Qu'est-ce que c'est? C'est un crayon. ■ J'aime le soccer et toi? Oui, j'aime le soccer.
<p>LECTURE</p>	<p>S. O. – La lecture n'est pas évaluée de façon officielle; les élèves participent à des activités de prélecture.</p>
<p>ÉCRITURE</p>	<p>S. O. – L'écriture n'est pas évaluée de façon officielle; les élèves participent à des activités de préécriture.</p>

FRENCH–Programme anglais (suite)

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 4 ^E ANNÉE	DESCRIPTEURS – DE LA 5 ^E À LA 8 ^E ANNÉE
<p>COMMUNICATION ORALE</p> <p>L'élève écoute et parle pour communiquer des idées et pour interagir avec les autres.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ démontre une compréhension auditive et fournit des réponses à l'oral ou à l'écrit (illustrations, nombres, lettres de l'alphabet, mots, locutions et phrases complètes) ■ démontre une compréhension auditive en répondant aux directives en classe (p. ex., Viens t'asseoir.) ■ démontre des compétences en communication orale en parlant avec les autres et en présentant de l'information : <ul style="list-style-type: none"> ■ parle de lui ex. : <i>Je m'appelle John. J'ai un chien brun. J'ai deux frères et une sœur.</i> ■ pose des questions et répond aux questions ex. : <i>Quel âge as-tu? J'ai 6 ans.</i> ■ communique ses besoins et ses préférences ex. : <i>Est-ce que je peux aller boire de l'eau? Est-ce que tu aimes les pommes? Oui, j'aime les pommes. Non, je n'aime pas les pommes.</i> ■ communique des idées de façon cohérente selon les exemples modélisés par l'enseignant ■ utilise un vocabulaire et des expressions appropriés pour communiquer selon les exemples modélisés par l'enseignant ■ respecte les structures de phrases simples ■ respecte la prononciation du français selon les exemples modélisés par l'enseignant (intonation, cadence, rythme) 	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ démontre une compréhension auditive et fournit des réponses à l'oral et à l'écrit (phrases complètes) ■ démontre une compréhension auditive et répond aux directives données en classe (p. ex., Sortez vos stylos.) ■ démontre des compétences en communication orale en parlant avec les autres et en présentant de l'information selon les exemples modélisés par l'enseignant et selon le niveau scolaire : <ul style="list-style-type: none"> ■ communique des idées de façon cohérente ■ utilise un vocabulaire et des expressions appropriés pour communiquer de l'information ■ respecte les structures de phrases ■ respecte la prononciation du français (intonation, cadence, rythme) ■ utilise des formes grammaticales de façon adéquate pour communiquer un message
<p>LECTURE</p> <p>L'élève lit en vue de comprendre le sens et réagit à des textes écrits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ démontre une compréhension de textes courts, familiers et illustrés qui comportent des répétitions de phrases simples ■ réagit à des textes à l'oral ou à l'écrit selon les exemples modélisés par l'enseignant ■ relève l'idée principale d'un court texte illustré ■ réagit à des textes écrits en donnant une opinion (p. ex., J'aime.../Je n'aime pas...) ■ lit à haute voix avec aisance et précision un texte court, simple et illustré qui a été exploré en classe 	<ul style="list-style-type: none"> ■ démontre une compréhension d'une variété de textes familiers et y réagit à l'oral ou à l'écrit selon les exemples modélisés par l'enseignant : <ul style="list-style-type: none"> ■ relève l'idée principale et les renseignements complémentaires d'une variété de textes ■ réagit à des textes écrits en donnant une opinion ■ lit à haute voix avec aisance et précision (texte approprié compte tenu de son niveau scolaire)

FRENCH–Programme anglais (suite)

CATÉGORIES	DESCRIPTEURS – DE LA 4 ^E ANNÉE	DESCRIPTEURS – DE LA 5 ^E À LA 8 ^E ANNÉE
<p>ÉCRITURE</p> <p>L'élève écrit en vue de communiquer des idées et de l'information.</p>	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ écrit une phrase simple en français à partir d'un exemple <i>ex. : Je m'appelle Susan.</i> ■ utilise correctement le vocabulaire, les expressions, les formes grammaticales, l'orthographe, les majuscules et la ponctuation 	<p>L'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ écrit avec de plus en plus d'autonomie divers types de courts textes sur des sujets familiers à partir d'un exemple ■ écrit l'idée principale et des renseignements complémentaires ■ utilise correctement le vocabulaire, les expressions, les formes grammaticales, l'orthographe, les majuscules et la ponctuation ■ révisé et améliore ses textes écrits



BULLETIN SCOLAIRE PROVINCIAL
DU MANITOBA
POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

Éducation et Enseignement supérieur. *Guide administratif pour les écoles*, 2016. Disponible en ligne : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/admscol/docs/administration_scolaire.pdf>.

ÉDUCATION MANITOBA. *Guide des matières enseignées*, 2021. Disponible en ligne : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/guide_matières/index.html>.

ÉDUCATION MANITOBA. *La communication des apprentissages de l'élève : Lignes directrices à l'intention des écoles*, 2008. Disponible en ligne : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/docs/comm_app_eleve/index.html>.

ÉDUCATION MANITOBA. *Lignes directrices sur les dossiers scolaires au Manitoba*, 2012. Disponible en ligne : <<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/dossier/docs/dossiers.pdf>>.

ÉDUCATION MANITOBA. *Mandat, mission et vision du ministère de l'Éducation*. 2021. <<http://www.edu.gov.mb.ca/ed/mandat.html>>. Consulté le 25 août 2021.

ÉDUCATION MANITOBA. *Politique provinciale d'évaluation, Maternelle à 12^e année, Responsabilité, honnêteté et passage ou non au niveau d'études suivant*, 2010. Disponible en ligne : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/politique_m12/index.html>.

ÉDUCATION MANITOBA. *Repenser l'évaluation en classe en fonction des buts visés : L'évaluation au service de l'apprentissage, L'évaluation en tant qu'apprentissage, L'évaluation de l'apprentissage*, 2006. Disponible en ligne : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/docs/repenser_eval/index.html>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE. *Reporting Student Progress: Policy and Practice*, 2009. Disponible en ligne : <http://www.bced.gov.bc.ca/classroom_assessment/09_report_student_prog.pdf>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, première édition, 1^{re} – 12^e année*, imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010. Disponible en ligne : <<http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/success.html>>.

